

## **Budget primitif 2017 – présentation générale**

Alors que le BP 2016 présentait nécessairement un caractère de transition, **le budget primitif pour 2017 traduit les grandes orientations du projet politique porté par l'Exécutif régional, et les engagements qui en ressortent au service de la Région Grand Est, de ses territoires, de ses forces vives, de ses habitants.**

Il repose ainsi sur **un socle de priorités et d'axes stratégiques** qui structurent l'action qui est, désormais en propre, celle de la Région Grand Est :

- assurer la cohésion territoriale ;
- développer une stratégie de compétitivité ;
- déployer une dynamique d'excellence et d'attractivité ;
- mettre en place une action territorialisée et proche des citoyens.

In fine, l'ambition de ce budget est de créer et de mettre en place, au cours des prochains mois, **les conditions d'une nouvelle cohésion régionale, seule à même de donner corps, unité et identité à l'ensemble Grand Est, et de dessiner la trame d'une communauté de destin affirmée.**

En termes de politiques publiques, **trois éléments majeurs sont à distinguer au sein du BP 2017 :**

- **la poursuite de la dynamique pour l'emploi** : l'emploi est la première des priorités du mandat et l'année 2017 concrétisera les grands choix régionaux en faveur de la compétitivité, de l'innovation, du soutien aux entreprises et de la formation professionnelle. Ainsi 130 M€ seront dédiés aux interventions économiques en 2017. Quant au budget de la formation professionnelle et de l'apprentissage (484,5 M€), il permettra à la fois d'adapter la carte des formations sur le nouveau périmètre régional aux besoins des jeunes et des entreprises et d'assurer le fonctionnement des établissements de formation concernés. Le renforcement du rôle de la Région sur le champ de l'orientation et la mise en œuvre de parcours de formation qualifiant et adaptés à la situation des demandeurs d'emploi constitueront également les priorités de la formation professionnelle continue ;
- **le rôle élargi de la Région dans le domaine des transports** : le budget 2017 est fortement impacté par la mise en œuvre des transferts de compétences nouveaux en matière de transports et de déplacements : le choix de la Région s'est porté sur un transfert dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la gestion complète des transports interurbains, et a proposé aux Conseils départementaux d'assurer pour leur compte, à la même échéance, la gestion des transports scolaire ;
- **le déploiement d'une action territoriale volontariste et ambitieuse** affirmant la Région Grand Est comme une collectivité de mission et de proximité, illustré par la mise en place des 12 nouvelles agences territoriales.

**Conformément également aux engagements de la mandature, ce budget est marqué par la double exigence de conserver un niveau d'investissement élevé tout en maîtrisant l'endettement.**

Il se caractérise en effet par :

- **un budget toujours sous forte pression en termes de ressources** puisque les recettes restent fragiles compte tenu de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et ceci malgré une évolution plus favorable en termes de fiscalité régionale ;
- **une meilleure efficacité de la dépense publique** : sur un budget total de plus de 2,8 milliards d'euros, il est prévu **un haut niveau d'investissement** de 809 M€ en hausse de **+0,8%** (près de 628,6 M€ d'investissement opérationnel) en cherchant à maintenir un niveau d'épargne brute élevé (**baisse des dépenses de fonctionnement hors nouveaux transferts de -0,8%**) ;
- **un pilotage global des politiques régionales** : depuis le mois de mai 2016, il a été opéré le passage en revue des quelques 700 dispositifs qui étaient mis en œuvre par les trois anciennes Régions et il appartient désormais aux différentes commissions de procéder, sur ces bases et d'ici la fin de juin 2017 (abrogation des dispositifs à compter du 30 juin 2017), à l'élaboration des nouvelles politiques qui seront soumises pour adoption au fur et à mesure de leur finalisation.

S'agissant des **dépenses hors interventions** (662,26 M€), elles seront par rapport au BP 2016 en hausse de 10,2%, du fait des transferts de compétences affectant les dépenses par le biais de l'attribution de compensation - AC - aux Conseils départementaux. Hors transferts, ces dépenses sont en effet en **diminution de -3,3%** du fait de la maîtrise des dépenses dédiées aux moyens généraux et à l'encadrement de la masse salariale.

En matière de **dépenses d'interventions** (2 158,1 M€), l'**augmentation** proposée sera de **+14%** par rapport au BP 2016, également en lien avec les transferts nouveaux en matière de transports.

Le budget dédié aux transports et à la mobilité est en effet en forte hausse (+41,2%) pour se situer à plus de 847 M€. L'intégration dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence transport scolaire et interurbain nécessite l'inscription d'un volume complémentaire de 247,4 M€.

Le budget en matière d'enseignement et de lycées est en forte progression (+2,4%) avec la mise en œuvre d'une politique ambitieuse tant sur le patrimoine immobilier que sur le fonctionnement et les aides aux lycéens. La Région s'engage en particulier dans un plan numérique éducatif des lycées pour la période 2017/21.

Les dépenses liées à l'aménagement du territoire, incluant le Très Haut Débit, sont en hausse de +8% pour s'élever à plus de 105 M€ permettant d'accompagner un développement équilibré du Grand Est.

Il est à noter également que dans le cadre de la programmation 2014/2020, la montée en puissance des fonds européens se poursuit en 2017 avec un budget de 82,8 M€ soit en hausse de +4,9 %.

**Au global**, le BP 2017 affiche une augmentation de +12,5% par rapport au montant voté lors du budget primitif pour 2016, soit un montant **2 858 M€**, répartis entre 2 011 M€ de crédits de fonctionnement et 847 M€ de crédits d'investissement.

**BUDGET PRIMITIF 2017 - Dépenses**

	Budget primitif 2016			Budget primitif 2017						
	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	Investissement	%	Fonctionnement	%	TOTAL	Variation BP 2017/ BP 2016	
<b>Formation professionnelle et apprentissage</b>	13 999 209	470 146 352	<b>484 145 561</b>	13 886 584	-0,8%	470 670 731	0,1%	<b>484 557 315</b>	0,1%	<b>411 754</b>
<b>Enseignement, lycées</b>	180 448 605	167 093 316	<b>347 541 921</b>	185 436 608	2,8%	170 565 768	2,1%	<b>356 002 376</b>	2,4%	<b>8 460 455</b>
<b>Culture, sports et loisirs</b>	13 500 095	54 578 581	<b>68 078 676</b>	15 782 400	16,9%	53 108 100	-2,7%	<b>68 890 500</b>	1,2%	<b>811 824</b>
<b>Aménagement des territoires</b>	76 497 608	21 198 808	<b>97 696 416</b>	90 735 449	18,6%	14 880 937	-29,8%	<b>105 616 386</b>	8,1%	<b>7 919 970</b>
<b>Fonds européens 2014-2020</b>	51 778 916	27 142 945	<b>78 921 861</b>	48 801 299	-5,8%	33 988 885	25,2%	<b>82 790 184</b>	4,9%	<b>3 868 323</b>
<b>Environnement</b>	20 615 625	16 001 110	<b>36 616 735</b>	21 708 645	5,3%	15 335 541	-4,2%	<b>37 044 186</b>	1,2%	<b>427 451</b>
<b>Transports</b>	155 201 957	444 843 775	<b>600 045 732</b>	151 706 866	-2,3%	695 759 454	56,4%	<b>847 466 320</b>	41,2%	<b>247 420 588</b>
hors nouveaux transferts	155 201 957	444 843 775	<b>600 045 732</b>	150 534 999	-3,0%	449 507 770	1,0%	<b>600 042 769</b>	0,0%	- <b>2 963</b>
dont nouveaux transferts			-	1 171 867		246 251 684		<b>247 423 551</b>		<b>247 423 551</b>
<b>Action économique</b>	83 259 791	50 104 732	<b>133 364 523</b>	75 994 971	-8,7%	54 128 367	8,0%	<b>130 123 338</b>	-2,4%	- <b>3 241 185</b>
<b>Agriculture</b>	12 757 516	7 047 544	<b>19 805 060</b>	13 518 177	6,0%	6 291 400	-10,7%	<b>19 809 577</b>	0,0%	<b>4 517</b>
<b>Tourisme</b>	12 071 977	15 536 723	<b>27 608 700</b>	11 000 000	-8,9%	14 833 265	-4,5%	<b>25 833 265</b>	-6,4%	- <b>1 775 435</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INTERVENTIONS</b>	<b>620 131 299</b>	<b>1 273 693 886</b>	<b>1 893 825 185</b>	<b>628 570 999</b>	<b>1,4%</b>	<b>1 529 562 448</b>	<b>20,1%</b>	<b>2 158 133 447</b>	<b>14,0%</b>	<b>261 067 077</b>
<b>Moyens généraux</b>	16 872 999	46 433 151	<b>63 306 150</b>	13 280 434	-21,3%	42 649 005	-8,1%	<b>55 929 439</b>	-11,7%	- <b>7 376 711</b>
<b>Ressources humaines</b>	15 000	289 493 980	<b>289 508 980</b>	15 000	0,0%	295 598 647	2,1%	<b>295 613 647</b>	2,1%	<b>6 104 667</b>
hors nouveaux transferts et mesures gouv.	15 000	289 493 980	<b>289 508 980</b>	15 000	0,0%	287 493 980	-0,7%	<b>287 508 980</b>	-0,7%	- <b>2 000 000</b>
dont nouveaux transferts						4 628 647		<b>4 628 647</b>		<b>4 628 647</b>
dont mesures gouvernementales						3 476 020		<b>3 476 020</b>		<b>3 476 020</b>
<b>Reversement aux conseils départementaux</b>						80 867 226		<b>80 867 226</b>		<b>80 867 226</b>
<b>Divers</b>	1 071 500	864 100	<b>1 935 600</b>	3 864 326		788 000		<b>4 652 326</b>		<b>2 716 726</b>
<b>Charge de la dette</b>	164 172 600	82 065 160	<b>246 237 760</b>	163 350 000	-0,5%	61 850 000	-24,6%	<b>225 200 000</b>	-8,5%	- <b>21 037 760</b>
<b>TOTAL DEPENSES HORS INTERVENTIONS</b>	<b>182 132 099</b>	<b>418 856 391</b>	<b>600 988 490</b>	<b>180 509 760</b>	<b>-0,9%</b>	<b>481 752 878</b>	<b>15,0%</b>	<b>662 262 638</b>	<b>10,2%</b>	<b>61 274 148</b>
<b>TOTAL BUDGET HORS REVOLVING</b>	<b>802 263 398</b>	<b>1 692 550 277</b>	<b>2 494 813 675</b>	<b>809 080 759</b>	<b>0,8%</b>	<b>2 011 315 326</b>	<b>18,8%</b>	<b>2 820 396 085</b>	<b>13,1%</b>	<b>325 582 410</b>
<b>Revolving</b>	46 643 000		<b>46 643 000</b>	38 000 000				<b>38 000 000</b>		- <b>8 643 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>848 906 398</b>	<b>1 692 550 277</b>	<b>2 541 456 675</b>	<b>847 080 759</b>	<b>-0,2%</b>	<b>2 011 315 326</b>	<b>18,8%</b>	<b>2 858 396 085</b>	<b>12,5%</b>	<b>316 939 410</b>
<b>TOTAL GENERAL hors nouveaux transferts</b>	<b>848 906 398</b>	<b>1 692 550 277</b>	<b>2 541 456 675</b>	<b>845 908 892</b>	<b>-0,4%</b>	<b>1 679 219 406</b>	<b>-0,8%</b>	<b>2 525 128 298</b>	<b>-0,6%</b>	- <b>16 328 377</b>

**BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES**

	<b>BP 2016</b>	<b>BP 2017</b>	<b>Variation</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>FISCALITE</b>	<b>1 248 897 051</b>	<b>1 626 933 834</b>	<b>378 036 783</b>
CVAE	298 899 902	312 183 968	13 284 066
CVAE 25% Supp Transfert Compétences Transport	-	298 894 840	298 894 840
CVAE péréquation	12 151 000	13 720 000	1 569 000
IFER	57 241 319	57 241 319	-
FNGIR	46 337 379	46 337 379	-
Cartes grises	167 600 000	165 368 000	- 2 232 000
TICPE part compensation	313 040 921	316 847 329	3 806 408
TICPE part modulation	55 400 000	55 400 000	-
TICPE part Grenelle	54 474 000	54 474 000	-
TICPE Prime apprentissage	21 633 600	22 298 000	664 400
TICPE ARA	3 918 814	5 700 000	1 781 186
Ress. Form pro et apprentissage (TICPE; frais gestion)	71 336 089	73 175 935	1 839 846
Taxe d'apprentissage (part fixe)	142 152 027	142 151 837	- 190
Taxe d'apprentissage (part dynamisme)	4 712 000	10 196 164	5 484 164
Recettes attribution de compensation Transfert Transports	-	14 645 063	14 645 063
Fonds de soutien aux actions de développement économique	-	38 300 000	38 300 000
<b>DOTATIONS</b>	<b>607 495 390</b>	<b>591 664 709</b>	<b>- 15 830 681</b>
DGF forfaitaire	442 073 872	402 170 448	- 39 903 424
DGF péréquation	18 560 295	18 560 295	-
DGD	78 928 173	78 927 672	- 501
DGD redevance quai	12 235 002	12 235 099	97
DGD compensation supplémentaire en 2017	-	4 706 879	4 706 879
Compensations diverses	9 417 163	9 134 647	- 282 516
Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	46 280 885	36 029 669	- 10 251 216
Participation Etat "Plan 500 000"	-	29 900 000	29 900 000
Autres	-	-	-
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>83 804 811</b>	<b>89 326 664</b>	<b>5 521 853</b>
Services généraux hors fonds européens 2007-2013	1 736 700	1 562 970	- 173 730
Fonds européens 2007-2013	20 263 100	-	- 20 263 100
Formation professionnelle et apprentissage	2 050 000	1 350 000	- 700 000
Enseignement	18 375 450	17 112 125	- 1 263 325
Culture, sports et loisirs	724 500	943 000	218 500
Santé et action sociale	-	-	-
Aménagement des territoires	30 000	36 000	6 000
Fonds européens 2014-2020 Chapitre 6	27 240 959	33 988 885	6 747 926
Fonds européens 2014-2020 hors Chapitre 6	85 000	3 000 000	2 915 000
Environnement	1 271 874	1 946 658	674 784
Transports	3 259 226	22 179 582	18 920 356
Action économique	1 665 615	1 957 444	291 829
Opérations financières	6 594 028	4 750 000	- 1 844 028
Reprise provisions	508 359	500 000	- 8 359
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 940 197 252</b>	<b>2 307 925 207</b>	<b>367 727 955</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DOTATIONS</b>	<b>64 095 475</b>	<b>64 095 475</b>	<b>-</b>
DRES	64 095 475	64 095 475	-
<b>PARTICIPATIONS DIVERSES</b>	<b>129 883 093</b>	<b>151 974 184</b>	<b>22 091 091</b>
Services généraux	1 500 000	37 250	- 1 462 750
Fonds européens 2007-2013	17 319 000	-	- 17 319 000
Formation professionnelle et apprentissage	-	-	-
Enseignement hors DRES	4 605 000	9 927 000	5 322 000
Culture, sports et loisirs	1 250 000	2 550 000	1 300 000
Santé et action sociale	-	-	-
Aménagement des territoires	1 550 000	25 000 000	23 450 000
Fonds européens 2014-2020	51 778 916	48 801 299	- 2 977 617
Environnement	2 377 500	3 398 000	1 020 500
Transports	6 391 500	831 500	- 5 560 000
Action économique	5 679 523	4 949 135	- 730 388
FCTVA	33 661 654	31 900 000	- 1 761 654
FCTVA (sur dépenses 2015)	-	22 300 000	22 300 000
Produits des cessions d'immobilisations	3 770 000	2 280 000	- 1 490 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>193 978 568</b>	<b>216 069 659</b>	<b>22 091 091</b>
<b>TOTAL HORS EMPRUNT HORS REVOLVING</b>	<b>2 134 175 820</b>	<b>2 523 994 866</b>	<b>389 819 046</b>
Revolving	46 643 000	38 000 000	- 8 643 000
<b>TOTAL HORS EMPRUNT</b>	<b>2 180 818 820</b>	<b>2 561 994 866</b>	<b>381 176 046</b>
<b>EMPRUNT</b>	<b>272 906 405</b>	<b>296 401 219</b>	<b>23 494 814</b>
Résultat	87 731 450	-	- 87 731 450
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 541 456 675</b>	<b>2 858 396 085</b>	<b>316 939 410</b>

## I. Agir pour l'emploi, la jeunesse, l'attractivité et les territoires

La suite du rapport a pour objet de rendre compte des éléments significatifs propres aux politiques publiques de la Région pour apprécier les choix proposés pour le BP 2017 en dissociant les dépenses d'interventions et les dépenses dites hors interventions au sens large, comprenant notamment la charge de la dette, les ressources humaines et les moyens généraux.

L'ensemble de ces dépenses répond aux grandes priorités régionales affirmées à l'occasion des orientations budgétaires présentées au mois d'octobre 2016.

### 1. Les dépenses d'interventions

Les dépenses d'interventions seront en **augmentation de 14% par rapport au budget primitif 2016** pour s'établir à près de 2 158,1 M€, répartis entre les principales interventions présentées ci-après.

#### A. Formation professionnelle continue

En matière de **formation professionnelle continue**, le budget proposé pour 2017 est de 217,5 M€. Ces crédits permettront à la Région de mettre en place des parcours de formation visant la qualification et l'emploi dont les demandeurs d'emploi pourront se saisir en fonction de leur situation.

La Région développera des plans sectoriels et territoriaux pour articuler les priorités issues des contrats d'objectifs avec les branches professionnelles, l'Etat et le Recteur avec les réalités et les priorités issues des différents territoires. Cette approche territoriale déjà bien ancrée sera confortée par 12 agences qui mailleront le territoire et dans lesquelles les délégués territoriaux de l'offre de formation pourront apporter leur expertise. L'accès à l'emploi sera la seule ligne directrice, comme le sera également l'articulation des différentes ressources mobilisables, avec notamment les Organismes Paritaires Collecteur Agréé (OPCA) et Pôle emploi.

Concernant l'orientation, domaine pour lequel la compétence des Régions a été renforcée par la loi du 5 mars 2014, la Région a pour objectif de fédérer tous les acteurs afin de partager une culture commune. Grâce à un nouveau cahier des charges régional et territorial de soutien aux actions de promotion des métiers en 2017, la Région mettra tout en œuvre, avec ses partenaires, pour accompagner les personnes en recherche d'information sur leur avenir professionnel en fonction de leurs aspirations et aussi de leurs territoires.

Ainsi, un nouveau périmètre a été défini concernant le Service Public Régional de l'Orientation Grand Est, les actions de promotion des métiers, des formations et de l'emploi, l'action des Missions Locales, les dispositifs d'accompagnement des publics, les prestations d'orientation et d'évolution professionnelle, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs et le CARIF Grand Est.

Les OREF, partagés par l'Etat et la Région, développeront des analyses et des outils de référence dans le domaine de la relation emploi-formation sur l'ensemble du territoire régional. Ces missions seront assurées par l'OREF Alsace, LORPM et l'OPEQ dans le cadre d'un partage des missions d'ores et déjà articulées par l'Etat et la Région pour fournir des indicateurs clefs au niveau régional, des tableaux de bord, des analyses territoriales où sont traitées de manière synthétique et pédagogique les questions de démographie, d'emploi, de

marché du travail, de formation initiale, d'insertion professionnelle des jeunes et de formation professionnelle continue, des enquêtes d'insertion professionnelle portant sur le devenir des élèves et apprentis mais aussi sur les parcours des stagiaires de la formation professionnelle continue, etc. Les analyses sectorielles seront reliées aux travaux menés dans le cadre des Contrats d'Objectifs Etat-Région-Branches professionnelles.

## **B. Apprentissage**

Il est prévu de consacrer un budget de près de 162,8 M€ à l'**apprentissage** pour l'année 2017. Il s'agit de soutenir les 107 Centres de Formations pour Apprentis (CFA) ainsi que plus de 37 000 apprentis. Outre le financement des CFA, ces crédits permettront de prendre en charge les primes aux employeurs d'apprentis, les projets qualité des CFA, la sécurisation des parcours, l'équipement pédagogique des CFA, l'entretien des bâtiments des CFA publics (propriétés du Conseil régional) et des opérations de restructuration de CFA privés.

L'action régionale dans ce domaine s'appuie sur quelques axes forts que sont :

- la promotion de l'apprentissage en tant que voie d'excellence vers la qualification et l'emploi ;
- la mise en œuvre d'une carte des formations adaptée, dans le nouveau périmètre régional, aux besoins des entreprises et des jeunes avec :
  - une priorité aux premiers niveaux de qualification comme base de parcours construits sur mesure de manières diversifiées et pouvant conduire aux niveaux supérieurs,
  - une cohérence avec les autres voies de formations initiale et continue, en facilitant les mixages de parcours et de formations ;
- la mise en place d'une démarche commune de développement de la qualité de l'apprentissage et de sécurisation des parcours grâce notamment à :
  - l'innovation pédagogique, l'ouverture culturelle et les mobilités européennes,
  - le développement des entreprises formatrices et de la qualité du tutorat,
  - la sécurisation des parcours dans un souci d'équité régionale combinée à la prise en compte des spécificités et dynamiques territoriales,
  - une attention particulière à l'accueil des apprentis handicapés en milieu ordinaire ;
- l'optimisation des moyens financiers, matériels et immobiliers dédiés à l'apprentissage.

## **C. Sanitaire et social**

Les **formations sanitaires et sociales** représentent plus de 15 500 élèves et étudiants formés dans 123 instituts de formation. Pour ce secteur qui reste l'un des plus porteurs en termes d'emploi, des crédits de l'ordre de 104,5 M€ sont proposés pour 2017 afin de permettre le fonctionnement et l'équipement des instituts de formation ainsi que le versement de bourses et aides aux étudiants. Ces crédits permettront de respecter les engagements pris et seront mobilisés dans le cadre des dialogues de gestion avec les établissements.

Au titre de cette compétence, la Région :

- élabore le schéma régional des formations sanitaires et sociales ;

- conduit une politique adaptée permettant de répondre aux besoins en compétences des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- détermine la carte des formations des travailleurs sociaux, ainsi que celle des écoles et instituts de formations paramédicales et de formation de sages-femmes ;
- finance les établissements gestionnaires de ces instituts de formation ;
- attribue des bourses et aides aux élèves et étudiants inscrits dans ces instituts.

## **D. Lycées**

La Région consacrera en 2017 aux lycées quelque 301,8 M€ de crédits, dont 152 M€ en fonctionnement et 149,8 M€ en investissement.

La Région Grand Est s'engage dans un plan « numérique éducatif » des lycées pour la période 2017/2021 visant :

- un accès gratuit aux ressources numériques pour tous,
- de sortir de la fracture numérique entre le collège (le plan numérique national concerne aujourd'hui déjà 25% des collèges) et l'université (déjà fortement utilisatrice de ressources numériques),
- de réduire le poids des cartables.

Il vous est proposé dans ce rapport de projeter les lycées du Grand Est dans le futur en lançant le déploiement du manuel numérique dans 50 établissements et de maintenir une politique ambitieuse tant sur le patrimoine immobilier que sur le fonctionnement, l'équipement et les aides aux lycéens.

### **a. Le patrimoine immobilier**

La Région maintient un effort financier conséquent pour l'immobilier des établissements d'enseignement secondaire (2840 bâtiments pour une surface de 5,2 millions de m<sup>2</sup>). En ce qui concerne les crédits de paiement, 122,4 M€ en investissement et 25,786 M€ en fonctionnement sont sollicités pour la réalisation des opérations de travaux au cours de l'exercice 2017.

Outre l'ensemble des contrats de partenariat public/privé de la collectivité sont par ailleurs regroupés dans la fonction enseignement (902), ce budget est consacré essentiellement à la poursuite de nombreuses opérations pluriannuelles ainsi qu'à des opérations en phase de programmation ou d'études dans la perspective de projets d'envergure. De même, des programmes d'entretien, de maintenance et d'adaptation fonctionnelle des locaux sont également mis en œuvre.

Les axes prioritaires de cette politique sont la conformité technique des bâtiments (sécurité incendie, sanitaire), la mise en accessibilité des locaux aux diverses situations de handicap, l'amélioration des performances environnementales des lieux et leur adaptation aux besoins pédagogiques en constante évolution.

Enfin, au regard des événements tragiques de ces derniers mois, la Région accompagnera les établissements publics, en lien avec les services de l'État, sur la question des adaptations à apporter en matière de sûreté. Un appui sur les modalités techniques compatibles avec les réseaux informatiques, des préconisations régionales, permettront d'assister les établissements dans la mise en œuvre des alarmes anti-intrusion, des systèmes de vidéosurveillance et d'alertes.

## **b. Le fonctionnement et l'équipement des lycées, et les aides aux lycéens**

Pour l'exercice 2017, les interventions de la Région en faveur du fonctionnement et de l'équipement des lycées, y compris les aides aux lycéens s'élèveront à 25,6 M€ en crédits de paiement d'investissement et 128 M€ en crédits de paiement de fonctionnement.

En matière d'équipements, 10,7 M€ seront consacrés à l'équipement des lycées publics. Au regard du volume et de l'enveloppe budgétaire, la mise en place d'une politique d'achat publique par la Région ou par l'incitation à la création de groupements de commandes permet de répondre plus rapidement aux besoins justifiés des établissements, au traitement égalitaire des lycéens et à l'homogénéité des équipements sur le territoire. Ces interventions seront mises en œuvre en concertation et en partenariat avec les établissements.

Concernant les établissements privés, un montant de 6,8 M€ est proposé pour l'aide à l'investissement et à l'équipement, prioritairement sur des opérations de mise en sécurité et en conformité des installations.

Concernant le numérique éducatif, 9,5 M€ de crédits de paiement en investissement et 5,5 M€ de crédits de paiement en fonctionnement sont prévus. Ce budget va permettre de lancer une nouvelle politique structurante de soutien aux manuels numériques sur 4 ans. Une première phase de 50 établissements du Grand Est, est envisagée pour la rentrée de septembre 2017. Les établissements seront retenus dans le cadre d'un appel à projets construit en concertation avec les 3 académies. L'aide de la Région portera pour chaque « établissement pilote » d'un soutien aux infrastructures par le déploiement d'une infrastructure Wifi dans l'objectif de favoriser l'utilisation des ordinateurs personnels des lycéens. La prise en charge pour chaque famille des licences d'utilisation des livres numériques sera totale et viendra se substituer aux aides aux livres.

Ce projet sera accompagné par la mise en place d'un fonds numérique pour faciliter l'accès des lycéens les plus défavorisés aux micro-ordinateurs portables personnels.

Par ailleurs, les règles des anciens dispositifs d'aides aux livres pour les cartes Lycéo, Multipass + et la Prime Régionale de Scolarité seront maintenues pour les lycéens inscrits dans des établissements qui ne sont pas entrés dans l'expérimentation.

En termes de fonctionnement courant des lycées, un budget de 107,06 M€ est proposé. L'essentiel de ce budget est consacré aux dotations de fonctionnement des lycées publics (63,38 M€). Le calcul des dotations pour l'année 2017 a été effectué selon les anciens critères propres aux trois sites. Des travaux de convergence ont été engagés et la mise en place d'un nouvel outil informatique sera nécessaire pour le calcul de la dotation harmonisée sur l'ensemble du territoire, qui pourrait être effective pour la rentrée 2019.

Les marchés d'énergie représentent également un budget conséquent de 18 M€, ainsi que les marchés de contrôle technique et maintenance des installations de chauffage (1,6 M€). Le fonctionnement des lycées privés se divise en deux dotations : la dotation de fonctionnement et le forfait d'externat « part matérielle » (10,7M€) et le forfait d'externat « part personnel » (11,2 M€).

D'autres dépenses de fonctionnements sont proposées telles que la maintenance des équipements de restauration, la collecte des déchets (1,98 M€) et les équipements individuels des intervenants (Equipe Mobile d'ouvriers professionnels, Techniciens informatiques des lycées, etc..).

Enfin, pour les aides aux conditions de vie des lycéens, les travaux de convergence sont lancés sur l'aide à l'équipement des élèves en section professionnelle, évaluée à 2,8 M€. Quant aux aides aux familles, les crédits inscrits à hauteur de 1,75 M€ proposés au titre du fonds social (entités Champagne-Ardenne et Lorraine) et de l'aide à la restauration et à l'internat (entité Champagne-Ardenne) sont maintenus.



### **c. Une organisation optimisée des ATTEE**

Une étude organisationnelle sur la gestion des Agents Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement (ATTEE) devrait mettre en évidence des leviers de valorisation de ces 5352 équivalents temps plein, en prise directe avec le public et en capacité de porter une image positive de l'action régionale. Une proposition de convention d'objectifs à destination des établissements pourrait ouvrir sur un mode de fonctionnement optimisé.

### **E. Recherche et Enseignement supérieur**

La Région a à cœur de développer la compétitivité de son territoire. La qualité de sa recherche, et de son offre d'enseignement supérieur en sont des déterminants clé. C'est pourquoi elle a fait le choix de s'investir de façon volontariste sur ces deux champs et ce afin :

- que ses laboratoires, écoles, universités poursuivent leur chemin vers l'excellence et ce quels que soient la discipline et le territoire concerné ;
- que l'activité de recherche et d'enseignement supérieur du Grand est puisse être valorisée au mieux sur l'ensemble du territoire du Grand Est notamment auprès de ses entreprises mais également de ses étudiants;
- qu'elle renoue avec son attractivité vis-à-vis des talents (chercheurs, étudiants,...).

Attractivité, partenariat, ambition, proximité sont les principes qui guident la refonte des politiques en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Ainsi, si l'année 2016 a été marquée par le respect des engagements pris par les précédents exécutifs, 2017 sera celle de la mise en œuvre de nouvelles politiques caractérisées par :

- plus d'attractivité avec un dispositif dédié aux jeunes chercheurs de talent mais également le fond régional dédié à la recherche interlaboratoires visant à conforter nos domaines d'excellence ;
- plus de partenariat avec le monde universitaire, avec celui des organismes de recherche, avec celui des Grandes Ecoles à travers la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la recherche, d'un pacte Grandes Ecoles et de nouvelles modalités d'octroi des bourses doctorales impliquant les écoles doctorales ;
- plus d'ambition avec l'inscription de la totalité des engagements des CPER dès 2017 au service de projets structurants d'équipements de recherche ainsi que la création d'un fonds régional dédié à la recherche participative entre laboratoires à l'échelle du Grand Est pour conforter nos domaines d'excellence;
- plus de proximité avec des engagements spécifiques vis-à-vis d'écoles dont le développement est fondamental pour le territoire et qui n'ont pas encore trouvé leur modèle économique ou rencontrent des situations conjoncturelles délicates.

Ces politiques s'appuieront sur plusieurs dispositifs qui seront soumis de façon détaillée au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 aux instances régionales et qui renouvelleront nos politiques en la matière. Leur définition s'attachera à prendre en compte les enjeux ci-dessous :

- la reconnaissance de l'excellence de la recherche académique ;
- la valorisation de la recherche et de l'enseignement supérieur sur tout notre territoire;
- l'employabilité et l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs ;
- l'attractivité et le rayonnement de notre territoire.

Le BP 2017 se propose d'inscrire un budget de 25,5 M€ de crédits de paiement en matière de recherche et 36,8 M€ en matière d'enseignement supérieur.

## **F. La stratégie en faveur de la jeunesse**

Politique volontariste, la stratégie en faveur de la jeunesse du Grand Est se donne pour objectif d'accompagner les jeunes de 15 à 29 ans, vers l'autonomie et la prise de responsabilités en relevant quatre défis majeurs. Cette politique s'adresse à près de 950 000 jeunes résidant dans le Grand Est, soit 17% de la population.

### **▪ Défi 1 Une Région qui donne les clefs de l'insertion professionnelle**

La Région fait de ce premier défi, le levier de l'insertion durable, en accompagnant les jeunes dans leurs parcours d'orientation, en initiant des actions nouvelles et dynamiques qui associent largement les entreprises et en soutenant les plus fragiles, notamment les jeunes « décrocheurs ».

### **▪ Défi 2 Une Région qui encourage et soutient l'entrepreneuriat des jeunes**

S'initier à l'esprit d'entreprendre constitue un atout majeur pour l'avenir de la jeunesse dans nos territoires. La Région Grand Est s'y emploie notamment en soutenant le dispositif des mini - entreprises piloté par l'association Entreprendre Pour Apprendre (EPA) et en accompagnant les jeunes entrepreneurs pour développer le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, de créativité, d'innovation, tout en créant les conditions d'un nouvel écosystème favorable en région à ses jeunes talents.

### **▪ Défi 3 Une Région qui se mobilise pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes**

La Région a la volonté d'encourager sa jeunesse à développer toutes les formes de citoyenneté active. Un nouveau dispositif d'aides aux projets de jeunes, « Expériences de jeunesse » verra aussi le jour afin de permettre l'expression de l'initiative et de la citoyenneté. Le Service civique sera développé, notamment en milieu rural, et la place de la Région dans ce dispositif sera renforcée.

L'action « Mois de l'Autre », qui vise à sensibiliser les lycées et les apprentis à l'altérité et aux respects des différences, sera une mesure phare élargie au Grand Est. De même, après l'expérience réussie du Parlement Alsacien des Jeunes, un nouveau Conseil régional des jeunes sera lancé à l'échelle de la Région Grand Est.

### **▪ Défi 4 Une Région qui élargit les horizons**

Avec ses quatre frontières, la Région Grand Est bénéficie d'une opportunité exceptionnelle de coopération transfrontalière et internationale, notamment en termes d'apprentissage, d'emploi et d'enseignement supérieur. Les mobilités des étudiants et des lycéens seront soutenues et encouragées, de même que celles des jeunes plus largement.

En outre, l'accès à l'offre culturelle, artistique et aux sports sera facilité par un soutien adapté aux situations individuelles et territoriales.

Pour mener à bien ces défis, un budget d'un peu plus de 19 M€ en crédits de paiement de fonctionnement est consacré à cette politique, réparti au sein de plusieurs budgets d'intervention.

## G. Culture

L'enjeu de l'année 2017 sera la mise en place de la nouvelle politique culturelle régionale définie en concertation étroite avec les acteurs culturels et les différents partenaires au sein du Conseil Consultatif de la Culture du Grand Est, créé à l'automne 2017.

Cette nouvelle politique culturelle se fixe comme objectif d'ouvrir le champ des possibles aux dimensions de notre nouvel espace régional. Notre politique conjuguera à la fois le soutien à la création artistique, la professionnalisation, la sécurisation des parcours professionnels et la mise en réseaux des acteurs culturels. Il s'agira ainsi d'agir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la culture. La définition de cette nouvelle stratégie d'intervention politique et opérationnelle portera également une attention toute particulière à un développement culturel et patrimonial harmonieux entre les territoires urbains et péri-urbains et les territoires à dominante rurale. Elle veillera également à construire des liens structurels avec les autres compétences régionales que sont l'économie, la formation professionnelle et l'aménagement du territoire, notamment à travers le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

La culture est un levier de développement économique et de rayonnement. La politique culturelle régionale a pour vocation de faire émerger et d'accompagner les projets artistiques de leur création à leur diffusion à la fois dans le spectacle vivant et les arts visuels.

Dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques, les crédits de fonctionnement bénéficieront aux structures et lieux culturels à fort rayonnement, dont certains labellisés, au travers de conventions pluriannuelles. La mise en réseaux des professionnels est d'ores et déjà effective dans les domaines de l'art contemporain, du spectacle vivant, des arts de la marionnette et du cirque, des musiques actuelles. Afin de renforcer le rayonnement et l'attractivité de la culture régionale, les grands festivals et manifestations artistiques d'envergure seront soutenus en 2017. La Région engagera des actions concrètes pour assurer une meilleure collaboration entre eux. Les agences culturelles régionales, Agence culturelle d'Alsace, ARTECA engageront des évolutions pour permettre d'accompagner les équipes artistiques sur l'ensemble du territoire régional. Les dispositifs « Cafés Culture » et « Démonstrations » seront déployés à l'échelle du territoire régional. Une convention sera également passée avec le Centre National de la Variété.

En matière d'économie culturelle, la région dispose de ressources et d'avantages précieux et complémentaires dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel : comédiens, techniciens, bureaux d'accueil de tournages et prestataires en animation et postproduction. Ils seront soutenus dans le cadre de dispositifs communs pour l'ensemble du territoire régional. Afin d'accompagner la professionnalisation et la mise en réseaux des acteurs culturels, la Région contribuera également au soutien à l'économie du livre en soutenant les centres ressources dans ce domaine et en engageant un contrat de progrès Région-Etat-Centre National du Livre. La Région participera également en 2017 au salon du livre de Paris et à la Foire de Francfort.

Dans le domaine du patrimoine, la Région accompagnera les projets visant à sauvegarder et à valoriser les éléments de notre Patrimoine, classés ou non « Monuments Historiques » : les édifices culturels, les châteaux forts, le patrimoine architectural majeur. Elle poursuivra sa mission d'inventaire du patrimoine, au travers de ses études et recherches et contribuera ainsi à le faire connaître et à le valoriser. La Région souhaite affirmer une politique mémorielle ambitieuse par l'action du Comité d'Histoire Régionale et en participant à la rénovation/extension du Mémorial de l'Alsace-Moselle.

La politique en faveur du bilinguisme sera poursuivie avec son volet éducatif permettant la mise en œuvre de la politique régionale des langues vivantes, qui prend appui sur un apprentissage précoce de l'allemand. La Région élargira sa politique en faveur des langues et cultures régionales sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

La politique culturelle transfrontalière avec le canton de Fribourg, le Bade-Wurtemberg, le Luxembourg, la Wallonie, la Rhénanie Palatinat se poursuivra pour faciliter la circulation des compagnies, des spectacles et des publics.

L'ensemble de ces interventions constituera, pour 2017, une enveloppe budgétaire globale de 53 M€ recouvrant des crédits d'investissement de plus de 13,1 M€ afin d'accompagner la création et l'aménagement des équipements culturels et patrimoniaux et des crédits de fonctionnement à hauteur de 39,9 M€.

## **H. Sport**

Fort de plus de 14 000 clubs affiliés à des fédérations sportives et près de 1,3 million de licenciés, le Grand Est se distingue dans le domaine du sport par la complémentarité de trois Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) à Reims, Nancy et Strasbourg, un taux de licences sportives par nombre d'habitants de 23,2%, dans la moyenne nationale malgré des disparités territoriales, mais également autant de pratiquants occasionnels en activités de loisirs.

C'est dans ce contexte que la Région souhaite conforter en 2017, le sport comme facteur d'attractivité, d'excellence et d'identité régionale, en définissant une nouvelle politique sportive qui réponde à l'évolution des pratiques loisirs mais accompagne également les projets de performances, reflets du potentiel régional sur le plan national, voire international.

Elle s'efforcera donc de réaffirmer son soutien en faveur des clubs et des sportifs de haut niveau de tout le territoire mais, dans un souci de proximité, apportera aussi une attention particulière aux initiatives œuvrant pour une offre sportive plus territorialisée, créant ainsi un véritable maillage des disciplines sur l'ensemble du territoire.

### **▪ Participer à la structuration du sport de haut niveau en région**

Dorénavant propriétaire des trois CREPS de Strasbourg, Nancy et Reims, la Région assumera en 2017 la gestion du foncier des trois établissements, et entreprendra un programme de travaux de rénovation de certains des équipements qui les composent, afin de répondre au mieux aux exigences de la pratique compétitive de haut niveau au sein des structures fédérales.

Si la Région est déjà partenaire de plus de 300 clubs professionnels et de haut niveau, elle souhaite prioritairement se réengager auprès des principaux clubs champardennais. De nouveaux critères de soutien aux équipes de haut niveau seront appliqués au titre de la saison sportive 2017-2018, dans le double but de continuer à accompagner l'élite régionale, mais également de soutenir les clubs d'intérêt territorial, qui permettent de développer certaines disciplines à l'échelle locale.

Une ligne « Communication sportive » sera spécifiquement dédiée à la mise en place de marchés de prestations avec les clubs professionnels et les événements sportifs exceptionnels, principaux faire-valoir de la Région à l'échelle nationale et mondiale.

Parallèlement, l'accompagnement en faveur des sportifs de haut niveau sera reconduit mais néanmoins redéployé et ouvert à l'ensemble des athlètes du Grand Est intégrés aux listes ministériels. Une vingtaine d'entre eux sera identifiée au sein d'une Team Grand Est qui pourra s'appuyer sur leurs compétences de haut niveau pour promouvoir les actions de la Région.

## ▪ Encourager une offre de pratique sportive de proximité

Il s'agit à ce titre de maintenir en 2017 le soutien annuel en faveur de près de 180 ligues et comités sportifs régionaux, amenés à fusionner à l'échelle du Grand Est d'ici 2018.

Par ailleurs, un recentrage des interventions régionales en faveur de l'organisation de compétitions sportives officielles, d'un niveau national minimum, permettra d'irriguer l'ensemble du territoire et de promouvoir le sport de haut niveau auprès du grand public.

Enfin, l'offre sportive ne peut se construire sans un maillage d'équipements adaptés et performants. Un dispositif dédié aux projets d'investissements sportifs sera ainsi mis en place afin d'accompagner la rénovation et l'adaptation du parc sportif actuel aux nouvelles normes et exigences de la pratique compétitive, mais aussi d'inciter la création de nouveaux lieux de pratique au sein des zones dépourvues.

Dans un souci d'optimisation de l'intervention régionale et de mutualisation de moyens, un dispositif complémentaire spécifique d'aide à l'achat de matériels sportifs, sera mis en place à l'attention des ligues, qui pourront ainsi irriguer l'ensemble des structures locales pour l'organisation de diverses opérations de promotions ou de compétitions.

Le budget primitif 2017 consacré au sport représente un total de 15,69 M€ en crédits de paiement dont 2,6 M€ de crédits en investissement et 13 M€ en fonctionnement.

## I. Développement des territoires

Le contexte de recomposition territoriale, d'une ampleur inédite depuis plus de 30 ans, issu de la loi NOTRe<sup>1</sup> et des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) se traduit par des fusions d'intercommunalités et la création de communes nouvelles impactant fortement dès 2017, le paysage institutionnel infrarégional.

La Région Grand Est a mené un complexe travail d'analyse des politiques, celles-ci présentant, malgré des objectifs communs, un certain nombre de divergences d'importance.

La loi MAPTAM<sup>2</sup> charge la Région d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action des collectivités en matière d'aménagement et de développement durable du territoire.

Dans ce contexte, la nouvelle politique régionale se doit d'être pragmatique et souple, cohérente et complémentaire avec les politiques sectorielles et en synergie avec les autres politiques publiques.

Elle doit également différencier ses interventions afin d'en optimiser l'impact, dans une logique de complémentarité et non d'opposition des territoires. Des consultations sont engagées avec les territoires qui doivent contribuer à calibrer l'intervention au plus près des besoins, d'ici au printemps 2017, les anciens dispositifs restant en vigueur au plus tard jusqu'au 30 juin 2017.

Néanmoins, les lignes directrices servant de base à cette politique sont déjà identifiées :

- assurer un aménagement équilibré et durable du territoire avec un véritable effet levier ;
- favoriser l'émergence et soutenir les projets locaux structurants et cohérents avec les stratégies des territoires de projets (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, Pays) ;

---

<sup>1</sup> Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

<sup>2</sup> Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

- assurer l'articulation et le maillage équilibré des territoires ruraux et urbains, en veillant à soutenir, les fonctions de centralité et services adéquats ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité des territoires qui rencontrent des difficultés spécifiques notamment via le futur Pacte pour la ruralité et le déploiement du THD<sup>3</sup>.

Ces interventions seront complétées par des dispositifs visant à favoriser un accès équitable aux services de santé et à lutter contre les inégalités territoriales de santé.

Les propositions budgétaires pour 2017, au titre de l'aménagement du territoire, représentent un total de plus de 97,33 M€ en crédits de paiement.

#### **a. Assurer un aménagement équilibré et durable du territoire**

##### ▪ Planification territoriale

A ce titre seront engagés les travaux d'élaboration du SRADDET<sup>4</sup> document de planification et d'aménagement stratégique prescriptif confié aux Régions par la loi NOTRe, seront soutenus de manière ciblée l'élaboration et la révision des SCoTs et sera engagé un conventionnement unique avec le réseau des 7 agences d'urbanisme.

##### ▪ Connaissance des territoires

Il s'agira notamment de favoriser le partage et l'échange des données géographiques entre partenaires inter-institutionnels au titre du rôle de coordination de la Région (loi NOTRe), via notamment une nouvelle géo-plateforme régionale et de soutenir les démarches à l'échelle transfrontalière et de contribuer à la dématérialisation de la documentation cadastrale d'Alsace-Moselle, en partenariat avec les services fiscaux et les géomètres experts.

#### **b. Favoriser l'émergence et soutenir les projets locaux de territoire**

##### ▪ Ingénierie et animation territoriale en milieu rural

Il est prévu de renouveler l'accompagnement de l'ingénierie des territoires par un ciblage plus exigeant, compte tenu de la coexistence avec d'autres formes d'ingénierie locale : LEADER, Parcs Naturels Régionaux et ceci via le financement d'expertises spécifiques. La Région apportera également une nouvelle dimension au Réseau Rural Régional.

##### ▪ Soutien aux projets d'investissements des communes et EPCI

La Région entend accompagner les EPCI/communes, dans les projets d'investissements cohérents avec les stratégies des territoires de projets, portés par les petites communes.

#### **c. Assurer l'articulation et le maillage équilibré des différents territoires ruraux et urbains**

##### ▪ Soutenir les fonctions de centralité des bourgs centres ruraux en dévitalisation

Au sein des espaces ruraux, les bourgs centres constituent souvent le principal support au développement mais certains d'entre eux rencontrent des difficultés pour assurer cette fonction, du fait d'une perte constante de population et d'emplois. La Région souhaite mettre en place une stratégie de revitalisation globale de ces bourgs bénéficiant à l'ensemble du territoire et à l'économie locale, et favorisant une mutualisation commune/échelon intercommunal.

##### ▪ Renforcer le rôle structurant des aires urbaines

La Région compte 33 grandes aires urbaines avec des pôles d'au moins 10 000 emplois. Si le territoire régional présente des situations fortement contrastées, ces pôles urbains sont

---

<sup>3</sup> THD : Très Haut Débit

<sup>4</sup> SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

néanmoins des points d'appui du dynamisme de la Région et c'est à ce titre, qu'ils doivent faire l'objet d'une réflexion spécifique. Une intervention spécifique sera mise en œuvre pour les projets relevant des fonctions de centralité sur leur territoire en articulation avec les politiques sectorielles de la Région.

#### **d. Participer au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires qui rencontrent des difficultés spécifiques**

- Une politique foncière régionale volontariste

La Région poursuivra le soutien à la restructuration des friches industrielles, militaires et administratives afin de lutter contre l'artificialisation des terres agricoles et naturelles. Cette intervention intégrera les partenariats existants au titre des Etablissements Publics Fonciers.

- Le Pacte pour la ruralité, l'ambition régionale au service des territoires ruraux les plus fragiles

Les grands principes du Pacte pour la ruralité ont été approuvés par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional dès le 25 janvier 2016. L'année 2016 a été consacrée à une consultation des territoires ruraux afin d'en apprécier les attentes et besoins, pour définir les outils et dispositifs. Le Pacte, qui sera délibéré en avril 2017, s'articulera autour de deux objectifs : l'attractivité et la proximité et s'appuiera sur une cartographie à l'échelle des EPCI, identifiant les territoires ruraux les plus fragiles et en difficultés. Zonage d'aménagement du territoire régional, cette cartographie permettra, d'une part de bonifier le taux d'aide de certains dispositifs sectoriels, et, d'autre part, de réserver d'autres dispositifs à ces territoires.

- L'engagement en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Région est signataire des contrats de ville, identifiés dans chacun des trois CPER<sup>5</sup> et qui font l'objet d'un cofinancement par les Fonds européens (FEDER, FSE). La Région Grand Est compte 38 contrats de ville concernant 116 quartiers prioritaires parmi lesquels 15 quartiers d'intérêt national et bénéficiant à ce titre d'une aide prioritaire de l'ANRU et 26 quartiers d'intérêt régional mobilisant des aides de l'ANRU dans une moindre mesure. Les lignes directrices de l'intervention régionale s'inscrivent dans une volonté réaffirmée d'optimisation et de rationalisation des financements existants par le biais de toutes les politiques qu'elle déploie : développement économique, formation, jeunesse, culture, sport.

- L'aménagement numérique du territoire, accélérateur du développement et de l'attractivité des territoires

L'accès au numérique devient de plus en plus un besoin essentiel pour la population de tous âges alors que la carence du privé ne permet pas d'assurer la desserte en Très Haut Débit de tout le territoire - environ 50% des habitants en sont exclus -. Par conséquent, un risque de fracture numérique existe. La mise en œuvre d'un réseau public (RIP) nécessite l'adoption d'un SDTAN<sup>6</sup>. Les SDTAN à l'échelle du Grand Est étaient à des stades d'avancement différents début 2016, aucun territoire (hormis en Alsace) n'ayant débuté un déploiement de la fibre optique, et les déploiements prévus l'étaient généralement en deux phases sur une quinzaine d'années. Compte tenu du projet de RIP alsacien et pour éviter une fracture numérique sur le reste du territoire, le Conseil Régional a proposé dès le 25 janvier 2016<sup>7</sup> d'engager une démarche avec les Conseils départementaux volontaires afin de coordonner, pour un maximum d'efficacité, un projet global. Sept Conseils départementaux se sont déclarés intéressés<sup>8</sup> ce qui permettra à la Région d'engager en 2017 la consultation pour une DSP<sup>9</sup> 100% FTTH, sur 3 425 communes et près de 910 000 prises (particuliers, entreprises, bâtiments publics).

<sup>5</sup> CPER : Contrat de Plan Etat Région

<sup>6</sup> Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique

<sup>7</sup> Délibération 16 SP – 18 du 25 janvier 2016 relative au Pacte pour la ruralité

<sup>8</sup> Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Meurthe et Moselle, Meuse et Vosges

<sup>9</sup> DSP : Délégation de Service Public

## **e. Garantir l'accès à la santé à tous les habitants du Grand Est**

Le système de santé connaît des mutations qui bouleversent l'accès à la santé. La médecine isolée diminue au bénéfice d'une médecine pluridisciplinaire. Depuis 2004, les collectivités peuvent s'investir dans la lutte contre la déprise médicale<sup>10</sup>.

Dans un tel contexte, les enjeux pour la Région sont à la fois de :

- porter une politique d'aménagement du territoire intégrant l'accès aux services de santé,
- considérer le niveau de santé comme un indicateur de richesse,
- développer une approche transversale faisant le lien entre les compétences régionales.

Ceci conduit à une politique régionale de santé qui repose sur trois axes.

- Une politique de prévention plus lisible

S'agissant de l'éducation pour la santé, l'intervention est centrée vers le public des jeunes de 15 à 30 ans et trois thématiques : sport-santé, santé-environnement, alimentation. A ce titre, l'année 2017 sera une année transitoire qui permettra d'expérimenter pour construire de nouvelles actions, en lien avec l'avancée des travaux du Plan Régional Santé Environnement.

- Une politique d'accès à la santé adaptée aux spécificités territoriales et qui prépare la médecine de demain.

Il s'agit de généraliser le soutien aux équipements de santé facilitant le recours aux soins et aux professionnels (zones rurales, politique de la ville, maisons de santé), de simplifier le soutien aux internes qui font leur stage en zone déficitaire et de d'accompagner les dynamiques territoriales par l'acquisition de matériel facilitant l'accès aux soins et le dépistage.

- Une politique de télésanté qui prépare la médecine de demain

Le soutien à la télésanté (systèmes d'information et partage de données) et à la télé-médecine (actes de soins) sera généralisé au Grand Est. A ce titre, le projet régional Très Haut Débit va permettre et accélérer le déploiement de la télé-médecine.

## **J. Transports**

En 2017, avec plus de 695 M€ de dépenses de fonctionnement et plus de 151,7 M€ en investissement, les transports et la mobilité s'affirmeront comme la première compétence de la Région Grand Est en poids budgétaire représentant plus d'un quart de celui-ci.

La nouvelle convention d'exploitation des TER à l'échelle du Grand Est (431,5 M€ en fonctionnement, auxquels viennent s'ajouter, en 2017, 0,8 M€ de reliquats de crédits liés au financement de tarifications spécifiques désormais incluses dans le compte TER) permettra de développer le transport ferroviaire régional avec une contribution financière stabilisée dans la durée. Dès 2017, une harmonisation par le haut de l'offre de transport sur les trois anciens réseaux TER sera permise par les gains de productivité de l'exploitant ferroviaire et l'optimisation des horaires impulsée au sein des nouvelles instances de concertation, les Comités Régionaux des Services de Transport (COREST). Ces instances permettront également de poser les premiers jalons de la coordination des offres de transport entre le réseau structurant et les dessertes plus fines (interurbaines et scolaires) issues du transfert

---

<sup>10</sup> LOI n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique



de compétence des transports départementaux (246 M€ en fonctionnement et 1,2 M€ en investissement). Ce nouveau réseau vient s'ajouter aux lignes routières déjà gérées en direct par la Région ou auxquelles elle participait déjà financièrement, pour un total de 5 M€ en fonctionnement.

Le transfert de compétence, mis en application au titre de la loi NOTRe, se traduira en 2017 par la stricte reconduction des politiques appliquées par les Conseils départementaux. Pour cela, la Région prendra en charge dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la gestion complète des transports interurbains, et a proposé aux Conseils départementaux d'assurer pour leur compte, à la même échéance, la gestion des transports scolaires, afin de préparer conjointement l'échéance du 1<sup>er</sup> septembre 2017, date légale du transfert vers la Région de la compétence en matière de transports scolaires. Cette compétence de proximité sera exercée au plus près du terrain, par les équipes transférées des Conseils départementaux, qui constitueront les services « transports » des agences territoriales de la Région nouvellement créées.

Au-delà du travail de terrain quotidien pour une coordination maximale des offres de transport collectif, la Région veut endosser pleinement son rôle de chef de file de l'intermodalité, conféré par les lois NOTRe et MAPTAM, en fournissant aux citoyens une information multimodale et une billettique de qualité et en accompagnant les projets de transport urbains en connexion avec le réseau régional. L'organisation de comptages sur l'ensemble du réseau TER et la réalisation d'études prospectives permettront d'alimenter les réflexions relatives aux futurs schémas régionaux de l'intermodalité et des infrastructures de transport.

En investissement, la Région maintiendra un effort soutenu pour le renouvellement et la modernisation du matériel roulant ferroviaire (plus de 63 M€ en investissement, auxquels s'ajoutent 6 M€ d'annualités de crédits-baux en fonctionnement). Les crédits alloués à la LGV Est européenne diminueront, au bénéfice d'une hausse significative des investissements sur le réseau ferré régional. L'ampleur de cet investissement ne permettra toutefois pas de faire face au désengagement de l'Etat et de la SNCF de l'entretien des petites lignes ferroviaires dont ils sont pourtant responsables et propriétaires ; l'état de dégradation avancé de certaines d'entre elles contraindra probablement la SNCF à imposer des ralentissements. Dans un souci de réactivité et de responsabilité, une enveloppe de 65 M€ a été dégagée à la revoyure du CPER pour la période 2017 – 2020, afin de programmer les travaux les plus urgents. La Région intervient également sur les lignes capillaires fret ainsi que la sécurisation des passages à niveau.

La Région continuera par ailleurs de s'engager en faveur de l'aménagement et de l'accessibilité des gares et points d'arrêt, qui constituent un vecteur essentiel d'attractivité des transports régionaux et de solidarité territoriale. En termes d'infrastructures routières (plus de 35 M€) et fluviales (2 M€), la Région cofinancera les opérations contractualisées avec l'Etat, les collectivités et les établissements publics au sein des CPER.

L'ensemble de ces actions sera mise en œuvre avec une attention toute particulière sur les enjeux liés aux déplacements et à la mobilité transfrontalière, ainsi qu'au rayonnement territorial et international du Grand Est, qui passe notamment par le soutien au dynamisme des plateformes aéroportuaires (4 M€ en fonctionnement et 1,6 M€ en investissement).

## **K. Economie, emploi**

L'année 2017 sera celle de l'approbation du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation qui d'ores et déjà invite à réfléchir à comment notre région Grand Est pourra demain relever les 6 défis qui s'imposent à elle à savoir :

- le maintien et la transformation de l'industrie régionale et la pleine expression du potentiel en matière d'agro-ressources
- l'accélération des innovations notamment sur les domaines de spécialisation et le soutien à la croissance des PME/ETI

- le positionnement du Grand Est au cœur de la dynamique européenne et le fait de jouer pro-activement toutes les opportunités liées à son positionnement quadri-national
- les liens et les synergies entre l'archipel de « Métropoles » au service de tous les territoires
- la simplification, la rationalisation et la mise en réseau au meilleur niveau de professionnalisation des acteurs, au service des entreprises
- l'accès pour les entreprises aux instruments de financement innovants

Les réflexions sur les réponses à apporter à ces défis doivent se poursuivre jusqu'au mois de février 2017. Cela étant dit et indépendamment de ce processus, il ressort déjà des différents échanges menés dans le cadre de la concertation du SRDEII une volonté de travailler :

- plus par appels à manifestation d'intérêt présentant notamment les avantages d'offrir aux porteurs de projets un accompagnement spécifique pour la structuration de leurs projets et d'accéder à différentes compétences régionales rendues plus accessibles par la fusion des Régions ;
- en se dotant de priorités stratégiques pour lesquelles la Région veillera à mettre en œuvre des plans d'actions très opérationnels en lien avec les acteurs comme elle l'a déjà fait pour l'industrie du futur ;
- en développant l'intervention en ingénierie financière notamment à travers la mise en place du fonds d'au moins 100 millions d'euros annoncé en janvier 2016 pour accompagner la croissance de ses entreprises mais également permettre à ses concitoyens d'y contribuer en ouvrant dans ce fond une possibilité de mobilisation de ce type d'épargne ;
- conformément à l'état d'esprit voulu par la loi NOTRE, en contractualisant avec les intercommunalités volontaires et en instaurant avec les autres acteurs institutionnels concernés un G20 partenarial ;
- via une gouvernance renouvelée avec les acteurs du monde économique regroupés au sein d'un G100.

L'année 2017 sera l'année du « transfert » du « Nouvel Accompagnement à la Création et à la Reprise d'Entreprise » qui offre à la Région l'opportunité de redéfinir tout le dispositif d'accompagnement à la création et à la reprise en le rendant plus visible, plus efficace, plus synergique et ancré territorialement à l'échelle des 12 maisons de la Région.

Elle sera également celle de la poursuite du plan régional en faveur de l'industrie du futur qui a déjà permis à 81 PME de bénéficier de diagnostics opérationnels en 2016.

Elle verra aussi la mise en œuvre du premier plan régional en faveur de l'artisanat totalement cohérent avec les réflexions issues du SRDEII et destiné à préparer l'artisanat de demain.

Enfin elle s'attachera à un investissement régional toujours plus important en faveur du numérique avec notamment la 1ère année de mise en œuvre de l'AMI en faveur de l'économie numérique votée en novembre 2016 mais également, pour ce qui concerne plus spécifiquement les start-ups, l'engagement d'une contractualisation entre la Région et les territoires labellisés French tech.

L'exercice du SRDEII n'étant pas achevé, ce budget 2017 est un budget qui, dans la majorité des sujets traités, pose de grandes orientations qui seront approfondies dans la perspective d'une redéfinition complète des dispositifs économiques en avril 2017.

Ce budget s'élève à 76,1 M€ en crédits de paiement.

## **L. Innovation**

La capacité à innover d'un territoire est déterminante de sa compétitivité et donc de sa capacité à créer durablement des emplois. La France brille par ses ressources

académiques. Pour autant sa capacité à transformer ces richesses en valeur ajoutée économique n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait en attendre : sur ce seul critère de la capacité d'innovation le World Economic Forum de DAVOS classe la France 17ème nation ; c'est toujours mieux que le classement général qui la place 21ème au regard de sa compétitivité générale, néanmoins c'est très loin de l'Allemagne (5ème au regard de l'innovation ou de la Suisse qui reste l'économie la plus innovante au monde).

La Région Grand Est n'échappe malheureusement pas à cette tendance nationale et son taux de PIB dédié à la Recherche et au Développement n'est qu'un indicateur de plus de ces difficultés à innover puisqu'il est malheureusement encore très éloigné des 3% fixés par l'Union Européenne d'ici 2020.

Dans ce contexte régional, les politiques régionales auront à cœur d'accompagner au mieux le territoire vers plus d'innovation afin de lui faire prendre une place de choix dans le paysage national voire européen, ce que lui permet d'ailleurs sa position géographique qui lui offre de réelles opportunités de partenariats.

Pour ce faire il s'agira de développer des actions autour de trois idées clé :

- un écosystème convergent et efficace : des réseaux d'incubateurs et d'agences d'innovation, une chaîne de développeurs notamment de projets européens, un appui aux territoires French Tech, un « business act » autour des compétences des CRT et autres plateformes technologiques, disposer demain d'un « accélérateur » régional de start-up. Cette action est fondamentale pour garder nos talents mais également en attirer les talents internationaux toujours plus mobiles (particulièrement vrai dans le monde de la start-up) ;
- innover à 360° : faire du Grand Est le 1er territoire de mutation industrielle autour de l'usine du futur et le 1er territoire dans le domaine de la bioéconomie, élaborer un plan en faveur du développement des start-ups, devenir une terre d'expérimentation des innovations, enfin être en capacité d'industrialiser les innovations sur notre territoire ;
- expérimenter de nouvelles approches en lien avec les territoires pour optimiser tous les potentiels du Grand Est notamment sur les territoires French Tech.

Le SRDEII viendra vraisemblablement compléter ces 1<sup>ères</sup> idées et conduira à refonder l'ensemble des dispositifs existant sur les 3 ex territoires et qui se poursuivent jusqu'à l'adoption de ce schéma.

En matière d'innovation, le BP 2017 se propose d'inscrire 43,8 M€ de crédits de paiement.

## **M. Environnement, énergie**

Dotée de ressources abondantes en eaux et milieux naturels et d'un fort potentiel en énergies renouvelables, la Région dispose d'atouts pour relever le défi de l'accord de Paris sur le climat issu de la COP 21, d'autant que les Lois MAPTAM et NOTRe lui confient le rôle de chef de file.

Riche de l'expérience des politiques volontaristes développées par les anciennes Régions, le budget 2017 propose un cadre renouvelé d'intervention. Trois axes complémentaires structurent la nouvelle action régionale :

- la préservation et la valorisation des espaces et du patrimoine naturels ;
- la gestion des eaux et des milieux aquatiques ;
- la transition énergétique et l'économie circulaire ;

complétée par un projet LIFE visant la protection du Grand Hamster.

Sans capacité financière supplémentaire, mais grâce au partenariat renouvelé avec l'ADEME, au contrat cadre avec les trois Agences de l'eau<sup>11</sup> et à une optimisation de la mobilisation des fonds européens, les propositions budgétaires pour 2017, au titre de ces interventions, représentent un total de 35,2 M€ en crédits de paiement.

### **a. Préservation et valorisation des espaces et du patrimoine naturels**

- **Accompagnement et mise en valeur des espaces naturels remarquables**

La Région réaffirme son soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) afin qu'ils deviennent des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie régionale de biodiversité, via des conventions d'objectifs triennales. Elle poursuivra le soutien qu'elle apporte au territoire du Massif des Vosges, au titre de la Convention Interrégionale de Massif 2015-2020.

- **Connaissance de la faune et de la flore**

La Région a souhaité poursuivre la réflexion engagée par l'ex - Champagne-Ardenne concernant la création d'un observatoire régional de la biodiversité qui rassemblera l'Etat, les agences de l'eau et les associations naturalistes fournisseurs de données.

- **Protection, gestion, restauration et valorisation du patrimoine naturel**

La Région poursuivra son soutien aux trois Conservatoires d'Espaces Naturels via une convention d'objectifs triennale. En 2017, l'harmonisation des pratiques à l'égard des 25 Réserves Naturelles Régionales (RNR) sera aboutie. Elle poursuivra également son soutien aux centres de sauvegarde de la faune sauvage via un programme mutualisé.

- **Restauration et reconnexion des espaces naturels**

La stratégie régionale de reconquête de la biodiversité et des paysages s'appuie sur les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE). La Région s'est donc associée à l'Etat et aux Agences de l'Eau afin de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en vue de la restauration et de la reconnexion des espaces naturels.

- **Sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.**

La Région continuera à s'appuyer sur les têtes de réseau via des conventions pluriannuelles afin de favoriser le travail en réseau. La Commission Permanente du 25 novembre 2016 a approuvé l'appel à projets « Soutien des animations d'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable à destination du jeune public dans le cadre scolaire ou en club nature ». Les colloques et congrès régionaux portant sur une thématique environnementale prioritaire seront soutenus et les manifestations récurrentes feront l'objet d'une contractualisation, afin de favoriser la recherche de financements privés.

### **b. Gestion des eaux et des milieux aquatiques**

L'intervention régionale en 2017 est construite dans la continuité des programmes des 3 ex-Régions pour lesquels des engagements pluriannuels ont été pris et en déclinaison de la politique régionale adoptée en session plénière du 18 novembre 2016. Elle est priorisée sur les secteurs et niveaux où la plus-value régionale est la plus forte : les territoires d'intervention historiques de la Région (bassins ferrifère et houiller, Grès du Trias Vosgien, Ill domaniale) et les territoires à enjeux supra-départementaux ou transfrontaliers (Bassin de la Meuse, Moselle, Rhin, nappe rhénane, de la craie).

Les principales actions suivantes seront engagées ou poursuivies :

- Prise de la compétence animation / concertation dans le domaine des eaux souterraines et de surface pour les enjeux supra-départementaux ;
- Poursuite de l'animation/soutien aux SAGE sur les territoires supra-départementaux ;
- Poursuite des engagements CPIER 2015-2020 sur les axes Meuse et Seine ;

---

<sup>11</sup> AERM : Agence de l'Eau Rhin Meuse / AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie / AERMC : Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée, Corse

- Aide régionale sur les Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) ;
- Elargissement de la démarche zéro pesticide – commune nature sur les zones à enjeu ;
- Aides ciblées aux travaux de restauration de cours d'eau et milieux aquatiques ;
- Poursuite des obligations au titre de l'III domaniale (schéma de gestion 2014-2024) ;
- Financement des réseaux de surveillance de la nappe du Rhin et du bassin ferrifère lorrain ;
- Participation aux projets pilotes de réduction des transferts de pollutions diffuses ;
- Appel à projets Région-Agences Eau pour des aménagements hydrauliques multifonctions ;
- Hydro-électricité : appui technique pour le développement de projets hydroélectriques ;
- Relance des projets transfrontaliers structurants sur les fleuves : Meuse, Moselle, Rhin.

### **c. Transition énergétique et économie circulaire**

#### ▪ Efficacité énergétique et qualité environnementale des bâtiments

Le patrimoine bâti représente un enjeu en matière de diminution des consommations énergétiques et la rénovation énergétique du bâti est un levier économique comme vivier d'emplois locaux. Les initiatives précédentes ne permettaient pas de couvrir tous les types de bâtiment. Il est proposé de généraliser le soutien à la rénovation énergétique performante des bâtiments publics et des logements sociaux et les rénovations de copropriétés. Afin d'engager une massification de la rénovation des maisons individuelles, la Région étendra l'expérimentation du tiers-financement Oktave par la création d'une SEM dédiée permettant d'accorder des prêts aux particuliers engageant des rénovations complètes de leur habitat.

#### ▪ Energies renouvelables et qualité de l'air

Le développement des énergies renouvelables concourt à l'atténuation de l'ampleur du changement climatique et à la réduction de la dépendance aux ressources fossiles. Il permet également un développement de filières et d'emplois locaux. Les schémas régionaux Climat Air Energie (SRCAE) ont des objectifs convergents concernant l'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

Ces objectifs et la planification orientent la stratégie régionale autour des actions suivantes :

- soutenir les études de faisabilité et, en complément des fonds de l'ADEME, les investissements d'installations utilisant des énergies renouvelables ;
- mobiliser les acteurs du territoire pour susciter l'émergence de projets ;
- structurer des filières comme le bois énergie, la méthanisation ou la géothermie ;
- réaliser des études d'intérêt général et prospectives, sur le potentiel des différentes filières.

La Région soutiendra l'association de surveillance de la qualité de l'air ATMO Grand Est.

#### ▪ Economie circulaire et déchets

Afin de soutenir une utilisation plus efficace des ressources, il est proposé plusieurs interventions : éco-conception, filières de valorisation des déchets, procédés économes en énergie, prévention des déchets etc. La Région peut s'appuyer sur des plateformes industrielles pour favoriser le développement de démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT), et des synergies entre entreprises. Le soutien régional se fera avec l'ADEME et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'Appel à projets délibéré par la Commission permanente du 14 octobre 2016. Le volet concernant l'efficacité énergétique des activités économiques (procédés et utilités) fera l'objet d'un dispositif dédié. L'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets débute en 2017 et intégrera les 23 plans départementaux (déchets non dangereux et du BTP) ou des Régions (déchets dangereux).

#### **d. LIFE ALISTER / Grand Hamster**

La Région Grand Est est directement impliquée dans la préservation du Grand Hamster à travers la coordination du projet européen LIFE ALISTER (2013-2018) doté d'un budget global de 3 M€. Ce projet s'inscrit dans une démarche de partenariat et de concertation entre différents acteurs qui sont engagés depuis plusieurs années dans cette problématique.

#### **N. Agriculture et forêt**

La politique régionale pour l'agriculture est dès maintenant une réalité qui se matérialise par des dispositifs et des actions structurés autour de quatre priorités :

- la compétitivité et la modernisation de l'ensemble de la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette, des exploitations agricoles aux entreprises de transformation et de valorisation ;
- les marchés, avec un axe pour cibler le marché plus local des millions de consommateurs de la région, dont celui de la restauration hors domicile, et viser l'augmentation des parts de marché des productions agricoles et alimentaires du Grand Est.
- l'innovation, en tant qu'outil de développement et de progrès, qui doit s'inscrire en réponse pragmatique et efficace aux enjeux environnementaux et climatiques. Le déploiement de solutions techniques alternatives qui allient protection de l'environnement et productivité est un axe majeur pour l'agriculture de demain. La diffusion de ces connaissances est également une voie vers les changements de pratiques ;
- l'installation des jeunes et le renouvellement des générations.

La crise en agriculture liée à la conjoncture des marchés et aux faibles rendements de la moisson a amené la Région à mettre en place un plan d'urgence qui se décline par plusieurs mesures.

En matière viticole, une attention particulière est portée sur ce secteur d'activités pour mettre en place une politique régionale ciblée qui s'articulera autour des objectifs de développement à l'international, de renforcement du tissu viticole, de viticulture durable et d'oenotourisme.

Concernant le secteur de la forêt et du bois, les travaux sont lancés pour élaborer un contrat de la filière pour le Grand Est. Les axes portent sur l'action interprofessionnelle, la compétitivité de la filière forêt-bois et la gestion durable de la forêt.

L'accompagnement financier de la Région est complété par des cofinancements FEADER.

Pour accompagner ces secteurs d'activités, le budget 2017 s'élève à 19,3 M€ en crédits de paiement.

#### **O. Tourisme**

En 2017, la nouvelle politique touristique, définie à l'issue du travail de convergence, se mettra progressivement en place sur le premier semestre et sera accompagnée par la définition d'un nouveau Schéma Régional de Développement Touristique. Celui-ci devra répondre au défi de l'attractivité, de l'excellence et de la proximité et mettre en avant une filière qui représente pour la Région Grand-Est :

- 13,4 millions de nuitées marchandes dans l'hôtellerie, 2,5 millions de nuitées dans les campings et 3,5 millions de nuitées dans les hébergements collectifs en 2015 ;
- 82 000 emplois touristiques (dont 59 600 emplois directs et 22 400 emplois induits), soit 4% des emplois en 2015 ;
- des dépenses touristiques de l'ordre de 6,1 milliards d'euros en 2015 ;
- un total d'investissements touristiques d'environ 366,6 millions d'euros en 2015.

#### ▪ **Renforcer l'attractivité de la Région**

La promotion en France et à l'international des destinations Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine sera assurée via le soutien aux satellites touristiques régionaux que sont les deux Comités Régionaux du Tourisme de Champagne-Ardenne et de Lorraine et l'Agence d'Attractivité d'Alsace (AAA). Plus de 9,6 M€ seront consacrés à ces 3 structures.

Le renforcement de l'attractivité régionale s'opérera également par le soutien à des structures touristiques d'envergure (la Madine, Ecomusée, etc), au tourisme d'affaires, à différents évènements et à des animations touristiques diverses. La Région assurera également le suivi du site de Chambley ainsi que la gestion du Centre Mondial de la Paix à Verdun. Si les crédits de paiement de fonctionnement affichent une hausse de 12,3% par rapport au budget primitif 2016, celle-ci est principalement liée aux transferts évoqués ci-dessus et à l'augmentation statutaire de la subvention de fonctionnement versée au Syndicat Mixte de la Madine. A périmètre constant, les crédits de paiement affichent une baisse de 0,1%.

#### ▪ **Accompagner les acteurs du territoire**

Dans sa volonté de renforcer l'attractivité de la Région Grand-Est, la politique touristique du Conseil régional s'appuiera également sur l'excellence et la nécessité d'un haut-niveau de qualité dans les domaines de l'hôtellerie, de l'hébergement de plein air, associatif ou des hébergements insolites. La Région consacrera plus de 3,7 M€ à cette politique en forte hausse par rapport au BP 2016. Cette quête de l'excellence portera aussi sur la formation des acteurs et la professionnalisation de l'accueil touristique.

#### ▪ **Mettre en avant les atouts régionaux**

Afin de développer l'attractivité du territoire et renforcer son identité, un effort particulier sera fait en direction du tourisme durable et ce, dans ses différentes composantes comme les écolabels, l'écotourisme, le cyclotourisme ou encore l'œnotourisme. Enfin l'accent sera mis sur les grands sites patrimoniaux, historiques et de mémoire qui façonnent l'identité et l'image de notre région. Un budget de 2 M€ en hausse de 6,3% par rapport au BP 2016 sera affecté à ces interventions.

Le budget consacré en 2017 au tourisme représente un total de 25,8 M€ en crédits de paiement.

### **P. Relations internationales, européennes et transfrontalières.**

#### **a. La coopération transfrontalière, internationale et affaires européennes**

Le projet de budget dédié aux relations internationales, européennes et transfrontalières de la Région Grand Est est d'un montant global de 4 M€ dont 3,9 M€ en crédits de fonctionnement et 74 500 € en crédits d'investissement.

Cette enveloppe permet de répondre à trois grands enjeux.

- La coopération transfrontalière

Dans ce domaine, l'essentiel des crédits correspond au financement des structures de coopération qui offrent un cadre d'échange et de négociation structuré avec nos voisins belges, luxembourgeois, allemands et suisses.

Cette coopération institutionnelle et technique correspondant aux domaines d'intervention de la Région permet d'identifier et de traiter les problématiques transfrontalières et d'initier des projets communs qui peuvent recevoir des financements via les projets INTERREG des trois espaces de coopération (Grande Région, Rhin Supérieur, France Wallonie Vlaanderen).

D'autre part, la Région apporte un financement à des structures rendant un service transfrontalier particulier, dans la proximité, notamment pour la population (infobest, Task Force frontalière, Centre européen de la consommation, CRD Eures, eurodistricts). Ceci permet de traiter plusieurs dizaines de milliers de demandes d'information et de conseil chaque année.

- La coopération internationale et décentralisée

La politique de coopération internationale, de développement et de solidarité internationale permet de faire vivre des accords de coopération qui offrent un potentiel de développement répondant aux enjeux régionaux, qu'il s'agisse d'attractivité, de développement économique, de tourisme, d'innovation ou de mobilité des jeunes, et de mener des actions dans différents domaines. L'action sera concentrée en 2017 sur les partenariats dont le potentiel est avéré dans ces domaines.

D'autre part, la coopération avec des régions du Sud, principalement en Afrique, illustre l'engagement de la Région dans la politique de développement. L'intervention de la Région qui appelle à des cofinancements nationaux et européens, permettra de financer les deux opérateurs régionaux (IRCOD et ARCOD) dont la fusion en 2017 est initiée, et les actions menées dans nos pays partenaires.

La politique de solidarité internationale et d'éducation au développement permet à la Région d'apporter un soutien financier, en particulier au monde associatif, dans le cadre d'un appel à projet annuel dont les critères ont été harmonisés au printemps 2016.

- Les affaires européennes

Ce budget permet de financer les bureaux de représentation de la Région à Bruxelles. Ils fonctionnent déjà comme une entité unique (locaux et missions sont partagés) avant une fusion effective en 2017.

La Région contribue également aux structures apportant une information sur l'Union européenne et ses politiques et poursuit ses engagements pris pour le soutien au statut de capitale européenne de Strasbourg dans le cadre du contrat triennal qui lui est dédié.

Enfin, la Région soutient les projets européens et leur cofinancement. Il s'agit d'apporter un cofinancement régional constituant un « amorçage » et offrant un réel effet de levier pour les opérateurs régionaux souhaitant accéder aux financements de programmes tels qu'ERASMUS, Horizon 2020 ou LIFE.



## b. Les fonds européens

La décentralisation de la gestion des fonds européens conduit les Régions à faire transiter les crédits du FEDER, du FSE et du programme INTERREG V Rhin Supérieur par le budget régional (contrairement aux deux autres programmes INTERREG et du FEADER).

Dès lors, le budget régional comporte des crédits à verser aux bénéficiaires et des recettes pour un montant identique à percevoir auprès de l'Union européenne. Les prévisions de dépenses et de recettes pour les quatre programmes qui ne fusionnent pas sont de près de 34 M€ en crédits de fonctionnement et 48,8 M€ en crédits d'investissement.

La Région est de plus autorité de gestion de programmes européens (FEDER, FSE, FEADER). Ce rôle induit des coûts qui sont individualisés, notamment parce qu'ils appellent un cofinancement européen. Ces dépenses, pour un montant de 0,66 M€ de crédits de fonctionnement et 74 500 € de crédits d'investissement, correspondent à la contribution aux secrétariats communs gérant les programmes INTERREG, ainsi qu'aux dépenses d'évaluation, de communication et de mise en œuvre des systèmes d'information pour le FEDER, le FSE et le FEADER.

## 2. Les dépenses hors interventions

Les dépenses hors interventions seront **en hausse de +10,2% par rapport au budget primitif 2016** pour s'établir à 662,26 M€, du fait du transfert de compétence affectant les dépenses par le biais des attributions de compensation aux Conseils départementaux en matière de transport. Hors transfert, ces dépenses sont en baisse de -3,3 % du fait de la maîtrise des dépenses dédiées aux moyens généraux et à l'encadrement de la masse salariale.

A l'occasion du vote du budget primitif, l'assemblée régionale est appelée à se prononcer sur les moyens en personnel requis pour mettre en œuvre les politiques de la Région et à délibérer sur les crédits en dépenses, les effectifs, ainsi que sur d'autres mesures diverses propres à assurer la continuité et le bon fonctionnement de l'administration régionale.

Les objectifs principaux de la politique des ressources humaines sont :

- assurer un recrutement de qualité afin que la collectivité dispose des moyens et des compétences nécessaires à une déclinaison efficace de ses politiques ;
- assurer une formation de qualité afin de permettre de manière constante le renouvellement des connaissances des personnels ;
- maintenir un climat social de qualité et contribuer au bien-être des agents, en favorisant à tous les niveaux hiérarchiques l'écoute et le conseil, et en mettant en œuvre des outils divers pour répondre à leurs souhaits d'évolution (formations, bilans de compétences, scénarii de mobilités, etc.), par l'intermédiaire d'actions de médiation et d'accompagnement, là où elles s'avèrent nécessaires.

Ces actions ne doivent cependant pas occulter un autre objectif important, assigné à la direction des ressources humaines : la maîtrise stricte des dépenses de personnel, hors transferts de compétences et hors mesures gouvernementales nouvelles.

Une gestion rigoureuse doit permettre de contenir les dépenses de personnel au même niveau que celui de 2016. La priorité sera donc donnée aux redéploiements des ressources et le recours aux recrutements extérieurs sera strictement encadré et limité à des profils spécifiques.

Un budget total de 295,6 M€ est consacré aux dépenses de personnel, en baisse par rapport à 2016, hors transferts et mesures gouvernementales nouvelles.

En 2017, le budget dédié à la communication, soit 6,9 M€ en fonctionnement et à 18 500 € en investissement, devra permettre d'assurer la promotion et la valorisation de la Région Grand Est, dont le nom et l'identité visuelle ont été définis en 2016.

Elle s'attachera à promouvoir la Région Grand Est en créant de la convergence et en mettant en avant ses atouts à même de renforcer son attractivité.

L'objectif est de mieux faire connaître aux habitants la nouvelle collectivité et les compétences de l'institution régionale en communiquant sur les choix et les politiques engagées et sur les actions mises en œuvre (dispositifs harmonisés, redéfinis, nouvelles compétences, etc.). Tous les supports de communication sont revus à cette fin.

Les actions de communication ont été totalement redéfinies dans une stratégie qui privilégie une approche digitale, au plus près des habitudes et des tendances de consommation de l'information que vivent nos concitoyens. Il reflète le redéploiement des actions et outils de communication dans un souci de proximité, d'image et de notoriété de la Région.

S'agissant de la charge de la dette pour 2017, elle est estimée à 225,2 M€ (hors revolving). Le montant de remboursement du capital est estimé à 163,3 M€. Celui des intérêts de la dette et frais financiers est estimé à 61,8 M€.

Ajoutons qu'au titre des écritures d'ordre, une prévision de 885 M€, en dépenses et en recettes, est inscrite. 796 M€ concernent les écritures d'amortissement avec la dotation aux amortissements à hauteur de 415 M€, la neutralisation de l'amortissement pour un montant de 310 M€ et la reprise des subventions transférables pour 71 M€. 89 M€ sont inscrits au titre des écritures patrimoniales dont 72 M€ pour la régularisation des avances aux mandataires.

La Région Grand Est dispose d'un patrimoine global représentant 5,3 millions de m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute, majoritairement les lycées, mais également environ 100.000 m<sup>2</sup> SHOB de locaux affectés à différents usages dont les bureaux de la collectivité sur les différents sites et agences ou antennes existants, ou des locaux spécifiquement loués ou mis à disposition, par exemple pour des associations ou organismes intervenant dans les champs de compétence de la Région (CRT, IFSI, Agence culturelle, Agence d'information, Agence économique, etc). En 2017, ce seront 54 bâtiments ou ensemble de locaux dont la Région est majoritairement propriétaire ou parfois locataire, dont 23 en Alsace, 21 en Lorraine et 10 en Champagne-Ardenne.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement relatives aux loyers et charges locatives conduit à privilégier des solutions d'acquisition ou de construction en pleine propriété, valorisant également ce patrimoine amortissable dans les comptes de la collectivité.

De manière générale, le déploiement des agences territoriales passe en priorité par l'achat de locaux adaptés aux besoins, disposant d'une bonne situation et visibilité dans la commune d'accueil, tout en valorisant un patrimoine existant - si possible de qualité - même s'il requiert éventuellement des travaux importants préalables à l'occupation des lieux par les équipes déconcentrées.

Les effectifs des différents sites pourront bénéficier de l'effet « agences territoriales » en regroupant dès que possible les agents des anciens sièges dans des locaux assurant

encore davantage de proximité, de synergies, et proposant une bonne convivialité dans l'exercice des différentes missions de la collectivité au niveau des anciens sièges.

Sur la base des considérations précédemment exposées, les interventions de la Région Grand Est en qualité de propriétaire, au titre des bâtiments institutionnels, représentent pour l'exercice budgétaire 2017 :

- un volume de nouvelles autorisations de programme (AP) de 47,3 M€ permettant d'engager :
  - les opérations d'achat et les travaux relatifs aux locaux des agences territoriales dans les villes de Charleville-Mézières, Verdun, Troyes, Chaumont, Thionville, Longwy, Nancy, Epinal et Saverne (11,7 M€) ;
  - les opérations immobilières pour l'optimisation du site de Metz (20 M€) ;
  - l'opération immobilière pour l'optimisation du site de Strasbourg (15 M€) ;
  - diverses opérations de maintenance sur le patrimoine existant (0,6 M€).
  
- des crédits d'investissement pour 2017 à hauteur de 8,8 M€, mobilisés essentiellement par les opérations suivantes :
  - les opérations d'achat et les premiers travaux relatifs aux locaux des agences territoriales dans les villes de Charleville-Mézières, Verdun, Troyes, Chaumont, Thionville, Longwy, Nancy, Epinal et Saverne (4,6 M€) ;
  - l'engagement du processus d'achat de locaux pour le site de Metz – alternatives Pontiffroy ou boulevard de Trèves (3,2 M€) ;
  - l'achèvement de l'aménagement des bâtiments de l'ancien lycée Péguy à Châlons, abritant les directions du site champardennais (0,2 M€) ;
  - l'engagement de l'opération d'optimisation immobilière du site de Strasbourg (0,2 M€) ;
  - la deuxième phase de travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les locaux existants de la Maison de la Région à Strasbourg (0,08 M€) ;
  - diverses opérations de maintenance sur le patrimoine existant dont une provision pour premiers travaux de maintenance dans l'hypothèse d'une reprise par la Région des haras nationaux à Rosières aux Salines (0,49 M€).

Pour faire face à l'ensemble de ses missions, la Région Grand Est doit assurer la cohérence et la performance de son Système d'Information (SI) contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques relevant de sa responsabilité, dans un contexte rendu complexe par la multiplicité des acteurs impliqués. Rationaliser les systèmes d'information existants et continuer à faire évoluer le SI est nécessaire pour répondre à la convergence des dispositifs et plus généralement aux enjeux publics de demain. Le SI doit délivrer des services performants aux usagers, faciliter et accompagner les politiques publiques et contribuer au pilotage de l'action publique. Cette transformation est d'autant plus nécessaire qu'il n'y a pas d'alternative : les technologies évoluent, sont adoptées par les agents, les partenaires, et les usagers et finissent donc par s'imposer.

Pour répondre à ces enjeux, une stratégie en matière de développement du Système d'Information sera définie pour garantir son alignement sur les enjeux de la Région pour les 4 à 5 années à venir et formaliser un schéma directeur.

Dans la continuation des actions de mutualisation menées dès 2015 entre les trois ex-Régions, il s'agit d'appliquer la méthode de rationalisation qui a prouvé son efficacité pour diminuer les frais de fonctionnement notamment en réduisant le nombre d'applications utilisées. Dans ce cadre les principales actions à mener en 2017 sont les suivantes :

- Déployer des applications de gestion des tiers et des aides ;

- Mise en œuvre d'un logiciel financier unique ;
- Déploiement d'un logiciel de gestion de la formation continue (ATHENA) ;
- Refonte du site internet institutionnel.

Au-delà des actions déjà conduites pour la fusion, les efforts seront accrus en se fixant des objectifs en matière de développement de l'administration numérique. La Région va ainsi poursuivre les projets de dématérialisation afin de fluidifier les échanges entre les différents sites et avec les usagers :

- en dématérialisant les aides (bourses de mobilité et sanitaires et sociales) : permettre aux bénéficiaires de fournir des documents dématérialisés et leur donner la possibilité de consulter ceux qui sont produits par la Région ;
- en dématérialisant la chaîne comptable et le contrôle de légalité.

La Région va également faire évoluer son système d'information pour prendre en compte les nouvelles compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, notamment la gestion des transports scolaires et interurbains. En 2017, il est ainsi prévu de mettre en place un site permettant aux usagers de s'inscrire en ligne pour la délivrance des cartes de transport.

Il est également nécessaire d'accompagner le développement des agences territoriales et de faciliter le travail sur ces sites pour les agents. Les services de la Région vont investir dans :

- la mise en place d'un intranet accessible à l'ensemble des agents ;
- les moyens de communication interpersonnels et les outils de travail collaboratifs.

Pour mener ces différents chantiers, il est proposé, pour 2017, d'inscrire une dotation globale de 5,6 M€ dont 2,9 M€ seront consacrés aux investissements et 2,7 M€ au fonctionnement.

## **II. Des ressources régionales qui évoluent, mais demeurent fragilisées par les décisions de l'Etat en matière de dotations.**

### **1. Une modification de la fiscalité régionale grâce à plusieurs réformes successives, lesquelles n'accordent cependant pas de pouvoir de taux supplémentaire aux Régions**

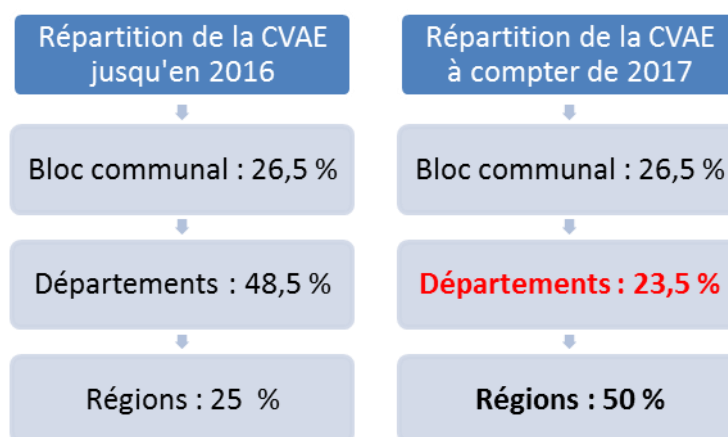
#### **A. L'attribution d'une nouvelle part de CVAE**

Depuis l'entrée en vigueur effective de la réforme de la fiscalité directe locale en 2011, les Régions disposent, en substitution de leurs ressources fiscales antérieures (Taxe Professionnelle, Taxe sur le Foncier bâti et non bâti), d'un nouveau panier de ressources composé des recettes suivantes :

- Une part (25 %) de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- La totalité de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) relative au matériel ferroviaire roulant utilisé pour le transport de voyageurs, et de l'IFER sur les répartiteurs principaux de la boucle locale de cuivre et aux équipements de commutation ;
- Des dotations complémentaires versées par l'Etat, afin de garantir un niveau de ressources équivalent à celui préalable à la réforme :

- la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP) ;
- un versement issu du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Une modification de la répartition du produit de la CVAE entre les différents niveaux de collectivités locales va cependant intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2017, afin de prendre en compte l'évolution des compétences exercées par les Régions en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi Notre).



Cette nouvelle répartition vise à permettre aux Régions de bénéficier d'une ressource dynamique permettant de financer les compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, c'est à dire les transports non urbains et les transports scolaires.

Les mécanismes de compensations entre départements et Régions également prévus dans la loi de finances pour 2016 devraient assurer la neutralité budgétaire de ces transferts de compétences en 2017. La Région devrait ensuite bénéficier d'un surcroît de ressources lié au dynamisme de la CVAE, lui permettant de financer la progression naturelle des dépenses transférées par les Départements.

Au final, le nouveau panier de ressources représente au BP 2017 une inscription de 750,6 M€, dont 611 M€ de CVAE.

Il convient cependant de noter qu'une incertitude existe concernant la DCRTP, du fait de son éventuelle intégration dans les variables d'ajustements dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2017 (ce point est développé ultérieurement dans la partie afférente aux dotations).

La Région devrait par ailleurs demeurer éligible en 2017 au fonds de péréquation des ressources régionales. Celui-ci, qui s'appuie sur la somme des produits liés à la CVAE, à l'IFER, à la DCRTP et au FNGIR, repose sur les éléments suivants :

- La péréquation s'appuie sur l'évolution en cumulé (depuis 2011) du nouveau panier fiscal des Régions (et non de la seule CVAE);
- Un prélèvement est effectué sur les Régions dont l'évolution cumulée du nouveau panier fiscal est supérieure à la moyenne, à hauteur de 100 % de l'évolution cumulée supérieure à la moyenne, avec néanmoins un plafonnement sur le prélèvement à hauteur de 50 % de l'évolution cumulée ;

- Le reversement s'effectue en faveur des Régions dont l'évolution cumulée des ressources est inférieure à l'évolution cumulée moyenne, en fonction de l'écart entre leur taux d'évolution et le taux d'évolution moyen ;
- Un mécanisme de quote-part en faveur des Régions d'outre-mer est prévu.

La péréquation pour 2017 va s'appuyer sur l'évolution des ressources entre 2011 et 2016. Le montant total consacré à la péréquation est estimé pour 2017 à 91,8 M€, en hausse par rapport à 2016 (86,9 M€). La Région devrait percevoir en 2017, au titre de ce dispositif de péréquation, un montant évalué à 13,7 M€ (contre 12,5 M€ perçus en 2016).

## **B. Une fiscalité indirecte en profonde mutation**

La fiscalité indirecte représente globalement une inscription de recettes évaluée à près de 921 M€ au BP 2017.

### **a. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques**

L'inscription proposée au BP 2017 en matière de TICPE représente globalement 491,8 M€, et comprend plusieurs parts distinctes :

- Une part destinée à compenser les compétences transférées par l'Etat : 316,8 M€ ;
- Une première part modulable de TICPE, représentant 1,15 centime d'euro par litre pour le gazole et 1,77 centime d'euro par litre pour le super : 55,4 M€ ;
- Une seconde part modulable de TICPE, dite « TICPE Grenelle », laquelle est destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement. Cette modulation représente 1,35 centime d'euro par litre pour le gazole, et 0,73 centime d'euro pour le super : 54,4 M€ ;
- Une part de TICPE destinée à financer la nouvelle aide ciblée pour les entreprises de moins de 11 salariés, en remplacement de l'Indemnité Compensatoire Forfaitaire (ICF) : 22,2 M€ ;
- Une part de TICPE en compensation de l'Aide au Recrutement des Apprentis (ARA) : 5,7 M€ ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 23,4 M€, qui, complétée de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale, compose la ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage (voir ci-après) ;
- Une part de TICPE, d'un montant de 13,6 M€, qui compose, avec la nouvelle taxe d'apprentissage, la ressource régionale pour l'apprentissage (voir également ci-après).

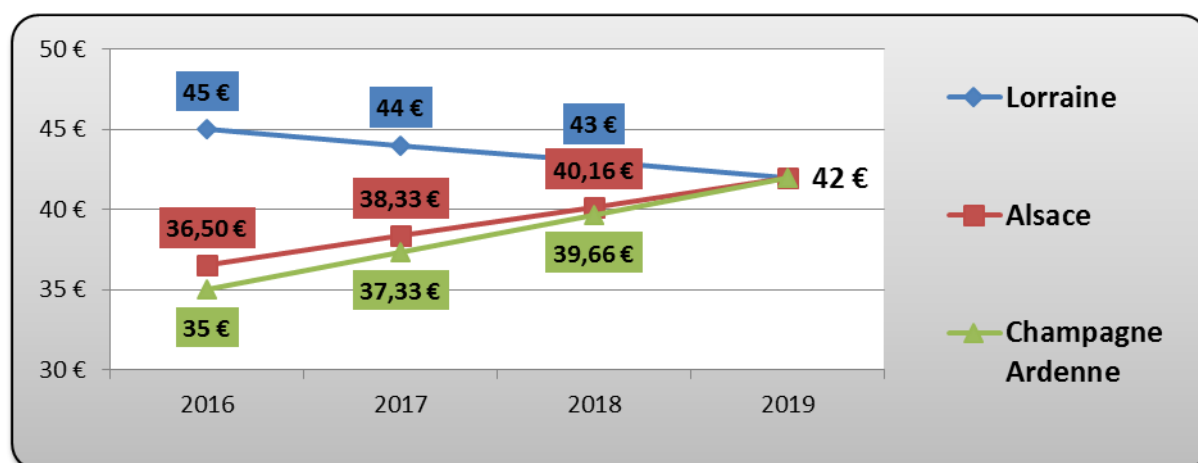
### **b. La taxe sur les certificats d'immatriculation**

La taxe sur les certificats d'immatriculation constitue la dernière ressource sur laquelle la Région peut encore déterminer le taux (les tarifs afférents à la part modulable de la TICPE correspondent en effet aux tarifs plafonds autorisés par la loi).

Une forte différence était observée en 2015 entre le tarif par cheval-vapeur voté d'une part en Alsace (36,5 €) et Champagne Ardenne (35 €), et d'autre part, en Lorraine (45 €). A titre de comparaison, le tarif moyen observé au niveau national s'élève en 2015 à 43,03 €.

En regard des dispositions prévues à ce titre dans la loi de finances pour 2016, la Région Grand Est a opté, lors de la séance plénière de fin mai 2016, pour une harmonisation progressive des tarifs, en retenant un tarif cible de 42 euros, et une durée d'harmonisation de 3 années.

Sur cette base, les tarifs évolueront donc de la façon suivante au cours des prochains exercices :



Par ailleurs, la Région a également souhaité harmoniser le taux d'exonération de la taxe sur les certificats d'immatriculation en faveur des véhicules propres (c'est-à-dire, les véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules ou du gaz de pétrole liquéfié ou du superéthanol E85 mentionné au 1<sup>er</sup> du tableau B de l'article 265 du code des douanes). Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ces véhicules propres seront exonérés en totalité de la taxe sur les certificats d'immatriculation.

Au BP 2017, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation a été évalué à 165,3 M€.

### **c. De nouvelles ressources fiscales en matière de formation professionnelle et d'apprentissage**

Les Régions bénéficient, depuis 2014, de ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage attribuées en substitution de leur part de Dotation Générale de Décentralisation (DGD) liée à la formation professionnelle.

Ces ressources fiscales sont composées de frais de gestion liés à la fiscalité directe locale (CVAE, IFR et Taxe d'habitation), et d'une nouvelle part de TICPE, comme développé précédemment. La ressource pour la formation professionnelle et l'apprentissage a été globalement évaluée à 73,1 M€ au BP 2017 (dont 23,4 M€ sous forme de TICPE).

Une réforme du financement de l'apprentissage est en outre entrée en vigueur depuis 2015. Les Régions perçoivent ainsi une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle part de TICPE, en substitution de plusieurs ressources précédemment dédiées au financement de l'apprentissage (CDA, FNDMA, FNDMA-COM, DGD apprentissage hors ICF).

Cette ressource a globalement été évaluée à 152,3 M€ au BP 2017 y compris la part de TICPE précédemment évoquée (13,6 M€).

#### **d. L'attribution d'une nouvelle ressource pour financer l'action économique en 2017, prémices d'une réforme d'envergure pour les ressources régionales en 2018**

Le Premier Ministre a annoncé, lors de sa venue au congrès des Régions de France le 29 septembre dernier à Reims, une réforme d'envergure concernant les finances régionales, selon un mécanisme en deux temps :

- **En 2017** : Un fonds de compensation, d'un montant maximum de 450 M€ sera ouvert pour permettre aux Régions de financer la reprise des interventions économiques des Départements suite aux dispositions de la loi Notre. La répartition des ressources de ce fonds entre les Régions devrait s'effectuer selon la clé de répartition sur laquelle les présidents de Régions se sont accordés le 20 juillet dernier (laquelle tient compte à la fois des budgets économiques des départements, des bases fiscales et de la population). Chaque Région disposera ainsi d'un droit maximal à remboursement à hauteur du plafond lui étant affecté. Dans ce cadre, la Région Grand Est pourrait percevoir une ressource pouvant aller jusqu'à 38,3 M€. Afin de bénéficier du montant maximal, les dépenses totales de la Région constatées au CA 2017 sur la fonction budgétaire 9 (action économique) devront excéder celles réalisées en 2016 sur cette même fonction à minima du droit à remboursement ;
- **A compter de 2018** : les Régions se verraient attribuées une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cette réforme devrait ainsi permettre aux Régions de bénéficier de nouvelles ressources dynamiques (le produit de TVA progressant d'environ 2,7 % par an).

Ces dispositions doivent cependant encore être traduites dans le cadre du PLF 2017.

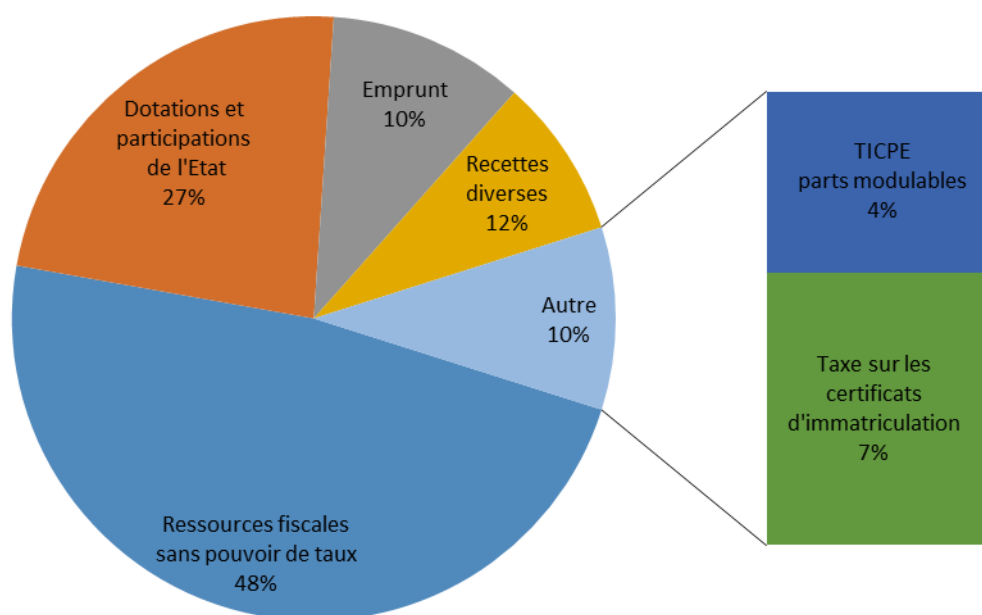
#### **C. En dépit des réformes successives, la Région n'a, de façon provisoire, plus aucun pouvoir de taux en matière fiscale**

Aucune des ressources nouvelles attribuées aux Régions ne l'a été avec une possibilité pour ces dernières de moduler le taux :

- soit il s'agit de recettes pour lesquelles le taux est fixé au niveau national (la CVAE par exemple) ;
- soit il s'agit d'une part d'une ressource nationale (TICPE).

Ainsi, la taxe sur les certificats d'immatriculation constitue toujours le seul levier fiscal pouvant être actionné à la hausse par la Région, laquelle ne représente ainsi que 7 % des recettes totales de la région au BP 2017.





La Région Grand Est ayant cependant fixé les tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation sur les 3 prochaines années, dans le cadre du processus d'harmonisation progressive de ces derniers, elle ne dispose désormais plus, en l'état actuel de la fiscalité régionale, de pouvoir de taux jusqu'en 2019 inclus (le tarif de la TICPE Grenelle, seule autre ressource sur laquelle la Région peut encore agir, correspondant au tarif plafond autorisé par la loi).

## 2. Une baisse des dotations maintenue en 2017 pour les Régions, et une menace apparue sur la DRCTP dans le cadre du PLF 2017

Afin que les collectivités locales participent au redressement des comptes publics, le pacte de confiance et de responsabilité conclu en juillet 2013 entre l'Etat et ces dernières avait prévu une première réduction des concours financiers versés par l'Etat aux collectivités locales de 1,5 milliard d'euros en 2014.

Dans le cadre de cet effort global demandé aux collectivités locales, les Régions avaient participé à hauteur de 184 M€.

La loi de finances pour 2015 a amplifié l'effort financier demandé aux collectivités locales : sur la période 2015-2017, la baisse des dotations aux collectivités locales a été portée à 11 milliards sur 3 ans, à hauteur de 3,67 milliards d'euros par exercice.

La répartition entre les différents niveaux de collectivités locales de cette baisse annuelle globale s'effectue sur la base du poids de chaque échelon dans les ressources totales des collectivités locales. En 2015, puis en 2016, la contribution du bloc communal a ainsi été annuellement de 2,071 milliards d'euros, celle des départements de 1,148 milliard d'euros, et celles Régions de 451 M€.

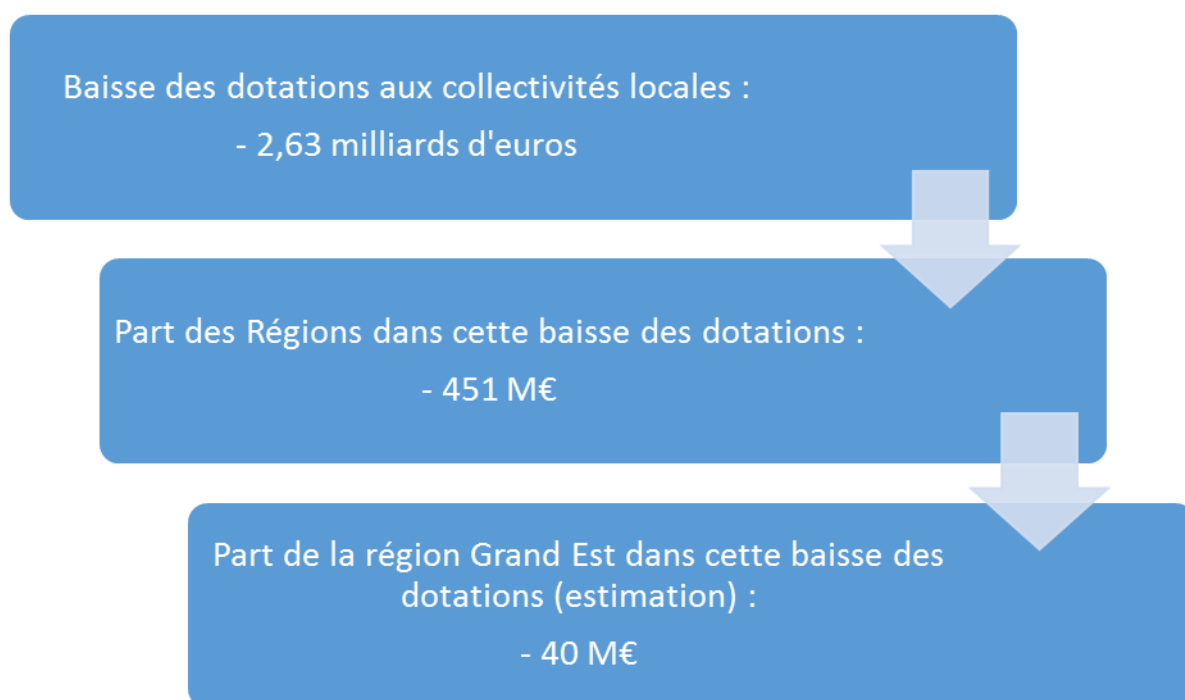
La répartition entre les Régions de l'effort financier s'effectue au prorata des recettes réelles totales et hors prélèvement FNGIR, en incluant un dispositif dérogatoire pour les Régions d'outre-mer avec le calcul d'une quote-part

Une nouvelle baisse de 3,67 milliards d'euros devait donc être appliquée en 2017, la contribution de chaque niveau de collectivité locale étant similaire à celle de 2015 et 2016.

Toutefois, le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2017, traduisant les engagements pris par le Président de la République en clôture du congrès des maires de France, prévoit que l'effort demandé au bloc communal sera réduit de moitié l'année prochaine, s'élevant ainsi à 1,035 milliard d'euros au lieu des 2,071 milliards d'euros prévus.

Les Régions et les départements n'ont en revanche bénéficié d'aucun allègement de leurs participations.

En fonction des éléments actuels, la baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sur le seul exercice 2017 peut être résumée de la façon suivante :



La baisse des dotations va être intégralement imputée sur la part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), dont le montant est évalué à 402,2 M€ dans le cadre du BP 2017.

En matière de péréquation DGF, la loi de finances pour 2016 a prévu un gel des attributions par rapport à 2015 : ainsi, en 2016, le montant de la péréquation de la Région Grand Est (soit 18,560 M€) équivaut à la somme des montants perçus en 2015 par les Régions Lorraine (9,277 M€) et Champagne-Ardenne (9,283 M€), l'Alsace n'étant pas éligible à ce dispositif de péréquation. Pour 2017, les modalités de péréquation régionale de la DGF ne sont pas encore arrêtées. L'association « Régions de France » a toutefois indiqué à l'Etat le souhait exprimé par les Régions d'un nouveau gel des attributions l'année prochaine, ce qui devrait être traduit par amendement du gouvernement dans le cadre du PLF pour 2017.

Les montants des autres concours financiers versés par l'Etat à la Région (principalement la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, et la Dotation Générale de Décentralisation) devraient être stables en 2017 par rapport à l'année précédente, exception faite d'une compensation supplémentaire pérenne de 4,7 M€ que devrait percevoir la Région à compter de 2017, liée à la recomposition de l'offre des services régionaux de voyageurs du fait de la mise en service de la seconde phase de la LGV Est Européenne.

En matière de dotations, il convient également d'évoquer une mesure apparue dans le PLF 2017 qui pourrait avoir de sérieuses incidences sur les ressources régionales : l'enveloppe des variables d'ajustements a en effet été élargie, dans la version initiale du PLF pour 2017,

à la DC RTP des Régions et des départements, ce qui pourrait induire une ponction considérable sur cette ressource attribuée lors de la réforme de la taxe professionnelle, et destinée à neutraliser les pertes de ressources pour les collectivités locales.

Cette mesure est d'autant plus injuste qu'elle vient pénaliser les Régions « perdantes » de la réforme de la Taxe Professionnelle : plus les nouvelles ressources de CVAE et d'IFER étaient inférieures aux ressources fiscales antérieures, plus les montants versés pour garantir un niveau de ressources équivalent à celui avant réforme (au travers de la DC RTP et du FNGIR) étaient en effet élevés.

Il est également inacceptable qu'une ponction soit opérée sur les ressources régionales afin de financer les dispositifs de péréquation et de compensation du bloc communal, étant rappelé que ce dernier a déjà bénéficié pour 2017, à la différence des Régions et Départements, d'un geste du gouvernement sur sa contribution au redressement des comptes publics.

Pour mémoire, le montant de la DC RTP perçu par la région Grand Est s'élève en 2016 à 46,2 M€. Le taux de minoration des variables d'ajustements actuellement prévu au PLF 2017 est de 22,15 %. Sur cette base, la perte de ressources pour la région Grand Est pourrait ainsi être estimée à près de 10,2 M€ pour le seul exercice 2017, étant précisé qu'une nouvelle baisse serait à anticiper lors de chaque exercice suivant.

La mobilisation des Régions, mais aussi des Départements, semblaient toutefois avoir porté ses fruits puisque la commission des Finances de l'Assemblée Nationale avait voté un amendement excluant la DC RTP de la liste des variables d'ajustements.

Un nouvel amendement du gouvernement est cependant venu rétablir la version initiale du texte, la charge des départements étant toutefois réduite de moitié. La première partie du projet de loi de finances pour 2017 adoptée le 25 octobre 2016, correspondant aux recettes, prévoit donc bien une ponction supplémentaire de 150 M€ sur les ressources régionales.

L'association « Régions de France » appelle par conséquent le gouvernement à un changement de position en la matière, précisant que c'est à l'Etat de financer sur ses propres ressources les mesures d'exonérations ou de péréquation verticale qu'il décide.

Cette question devra ainsi être suivie avec attention lors des prochaines discussions au Parlement consacrées au PLF 2017. En tout état de cause, la décision finale, qui ne peut être préjugée à ce stade, ne devrait être prise que courant décembre, soit après finalisation du présent rapport.

Le montant prévu au BP 2017 au titre des concours financiers de l'Etat (hors DGF, et hors DC RTP) s'établit à 169,1 M€.

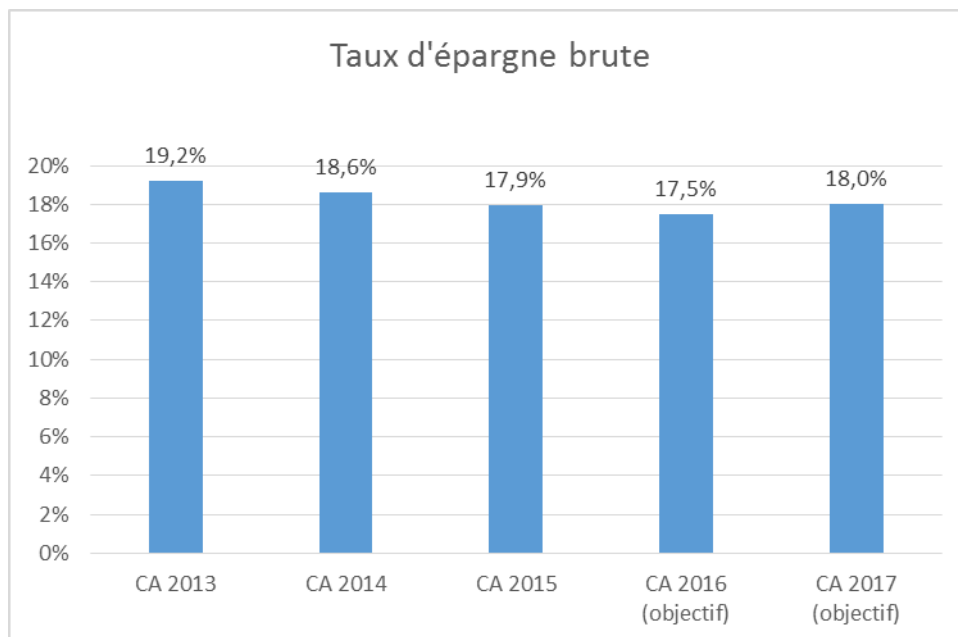
### **III. Les grands équilibres financiers**

La bonne santé financière de la collectivité peut être appréciée via les indicateurs de gestion que sont l'épargne brute et le niveau d'endettement.

L'épargne brute est égale à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Elle constitue l'excédent de fonctionnement que la collectivité peut consacrer au remboursement du capital de la dette et aux investissements.

On rapporte classiquement l'épargne brute aux recettes de fonctionnement pour afficher le taux d'épargne brute de la collectivité.

L'objectif de la collectivité est de nous rapprocher à terme d'un **taux d'épargne brute** de 20%. Fin 2015, le taux d'épargne brute était de 17,9% et l'objectif pour 2017 est de 18%.



Ensuite, un indicateur significatif de la santé financière de la Région est l'**endettement annuel**, soit le supplément d'endettement au 31/12, après remboursement du capital de la dette. L'objectif est de contenir cet endettement annuel net entre 50 et 90 M€.

Dans le graphique joint, il est fait état de sa progression sur les trois derniers exercices connus. Une augmentation de la dette de l'ordre de 50 M€ est envisagée au titre des exercices 2016 et 2017.

